

CIS “CLIMAT” 2006-2008

Annexes

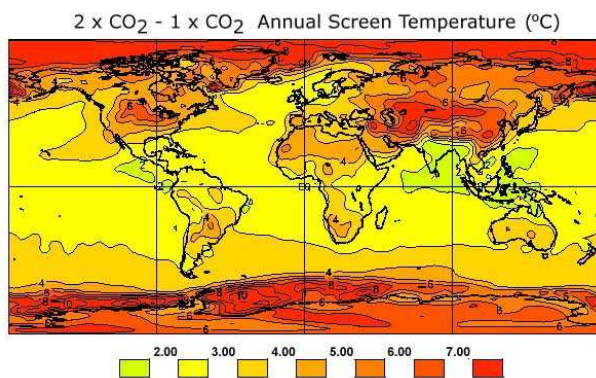


TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	2
ANNEXE 1 : ETAT DES CONNAISSANCES SCIENTIFIQUES SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE	3
ANNEXE 2 : PLAN D’ACTION DIPLOMATIQUE	9
ANNEXE 3 : RESUME DE LA NOTE D’ORIENTATION STRATEGIQUE	12
1 LE CADRE GENERAL.....	12
a. <i>Renforcer l’efficacité des outils traditionnels d’intervention</i>	12
b. <i>Intégrer de nouveaux mécanismes financiers pour mobiliser des ressources privés</i>	13
2 UN PLAN D’ACTION.....	14
ANNEXE 4A : ETUDE DU PORTEFEUILLE AFD (2001-2003) CONTRIBUTANT A LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES	15
ANNEXE 4B : CLIMAT ET STRATEGIES GEOGRAPHIQUES	16
ANNEXE 5 : EXEMPLES DE DECLINAISON SECTORIELLE DU CIS	17
a. <i>Energie : production, distribution, régulation</i>	17
b. <i>Industrie et services</i>	18
c. <i>Transports</i>	18
d. <i>Aménagement urbain et habitat</i>	18
e. <i>Eau</i>	19
f. <i>Agriculture et gestion des ressources naturelles</i>	19
ANNEXE 6 : POLITIQUES ET STRATEGIES DES AUTRES PARTENAIRES DU DEVELOPPEMENT	21
1 STRATEGIE DES PARTENAIRES FRANÇAIS	21
2 PARTENAIRES EUROPEENS ET BILATERAUX (BEI, KfW, GTZ, ETC.).....	25
3 PARTENAIRES MULTILATERAUX.....	27
ANNEXE 7 : LE MECANISME DE DEVELOPPEMENT PROPRE	29
a. <i>Le MDP : un instrument cherchant à concilier développement et développement durable ...</i> 29	
b. <i>Pour l’heure, ce mécanisme reste très critiqué</i>	30
c. <i>L’état du marché en 2005</i>	31
d. <i>Un exemple de montage MDP par l’AFD : DURBAN Waste Management</i>	33
ANNEXE 8 : LISTE DES ACCORDS BILATERAUX SIGNES PAR LA FRANCE	34
ANNEXE 9 : OUTILS FRANÇAIS DE FINANCEMENT DES ACTIVITES « CLIMAT »	35

ANNEXE 1 : ETAT DES CONNAISSANCES SCIENTIFIQUES SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE¹

Le Groupe Intergouvernemental d'Experts sur l'Evolution du Climat (Intergovernmental Panel on Climate Change) est un organe de coopération internationale rassemblant les données scientifiques, techniques et socio-économiques relatives au changement climatique. Créé conjointement par l'Organisation météorologique mondiale et par le Programme des Nations Unies pour le Développement en 1988, le GIEC a pour mission d'évaluer l'état des connaissances scientifiques, techniques et économiques sur l'effet de serre, ses conséquences écologiques et socio-économiques ainsi que sur les stratégies de parade. Il publie régulièrement des rapports qui sont considérés comme la principale référence pour les scientifiques comme pour les décideurs. Le troisième rapport du GIEC, publié en janvier 2001, fait le point sur l'état actuel des connaissances sur le changement climatique. Il met l'accent sur un certain nombre de certitudes inquiétantes, tout en laissant paraître l'ampleur des zones d'ombre sur la question.

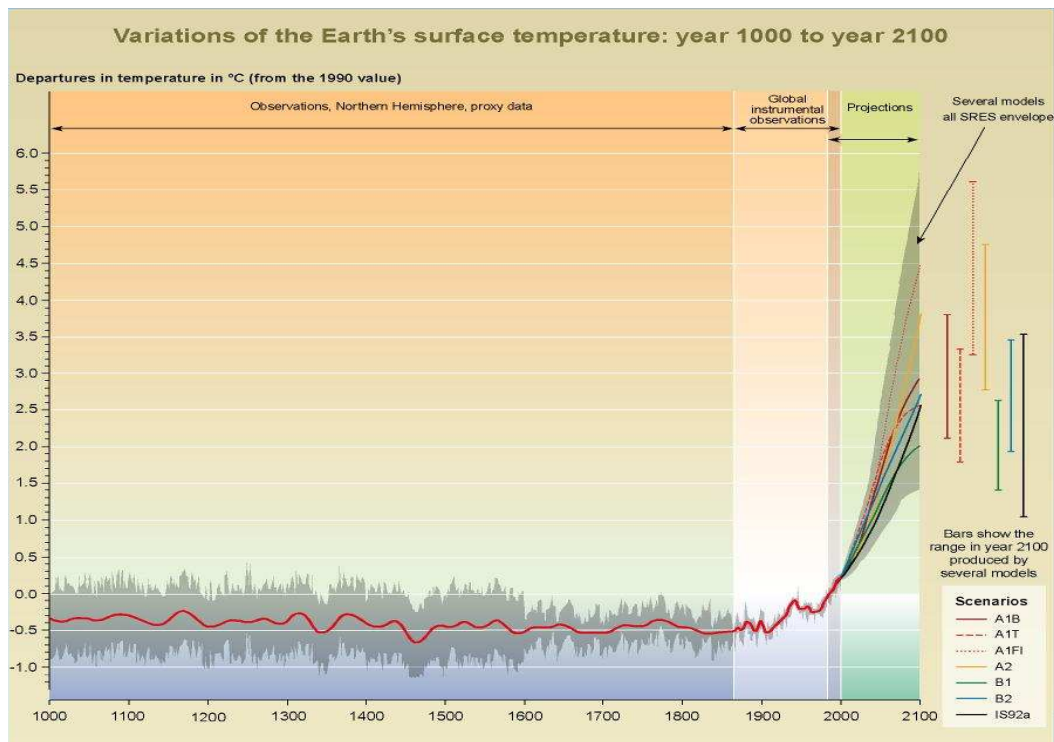
1. Le réchauffement du climat observé actuellement s'explique très probablement par l'intensification de l'effet de serre

Le climat se réchauffe

Selon les travaux de la prospective scientifique, un réchauffement sans précédent se produit, à un rythme accéléré. Le réchauffement actuel a débuté au milieu du XIXe siècle, au moment de la Révolution Industrielle, et s'est de nouveau accentué dans les décennies d'après guerre correspondant au boom économique des pays de l'OCDE. Le bilan des experts du GIEC présente une multitude d'indices témoignant de ce réchauffement de la planète :

- La température moyenne de surface (moyenne de la température de l'air au-dessus des terres et de la température à la surface de la mer) a augmenté de 0,6°C (avec une marge d'erreur de ±0.2°C) au cours du XXe siècle. Depuis la moitié du XIXe siècle, la décennie 90 a très probablement été la plus chaude avec un pic en 1998. Le réchauffement survenu dans l'hémisphère nord au XXe siècle a probablement été le plus important de tout le millénaire passé.
- La couverture neigeuse et l'extension des glaciers ont diminué. Des données satellites montrent une diminution probable de 10% de la couverture neigeuse depuis la fin des années 60.
- Le niveau moyen de la mer a progressé entre 10 et 20 centimètres au cours du XXe siècle.
- Une augmentation des précipitations a été observée dans les zones de moyennes et hautes latitudes de l'hémisphère nord et une augmentation de la fréquence des épisodes de fortes précipitations dans les mêmes zones.
- Les épisodes chauds du phénomène El Niño ont été plus fréquents, plus durables et plus intenses depuis le milieu des années 1970. Dans certaines régions, notamment dans certaines zones d'Asie et d'Afrique, a été observée une augmentation de la fréquence et de l'intensité des sécheresses durant ces dernières décennies.

¹ Cette annexe est extraite des travaux de Sarah MARNIESSE et Ewa FILIPIAK publiés dans « Lutte contre l'effet de serre / Enjeux et débats » ; publication AFD -- Notes et documents numéro 3. Pour une information de qualité actualisée sur les mécanismes physiques du réchauffement climatique, ainsi que sur ses causes et effets socio-économiques, l'on se référera au site Internet www.manicore.com maintenu par Jean-Marc JANCOVICI, spécialiste de ces questions.



Variation de la température à la surface de la Terre de l'an Mil à 2100 (observations et prévisions)

Des liens ont été établis entre changements climatiques et changements observés dans des écosystèmes (processus physiques ou biologiques constatés) : des corrélations statistiquement significatives² ont été observées sur des échantillons de plus de 600 espèces animales et végétales et de plus de 150 sites naturels sur tous les continents³. Les scientifiques s'accordent à penser que l'intensification de l'effet de serre serait à l'origine de ce réchauffement.

Phénomènes en jeu

Les changements climatiques s'expliquent à la fois par la variabilité interne du système climatique et par des facteurs externes. L'influence de ces facteurs, qui peuvent être d'origine naturelle ou anthropique, peut être exprimée au moyen de la notion de « forçage radiatif »⁴. Des facteurs tels que le changement du rayonnement solaire ou l'activité volcanique explosive peuvent ainsi constituer un forçage radiatif positif. La concentration accrue de GES en est un majeur, qui expliquerait les changements climatiques actuels.

Les échanges d'énergie avec l'espace régissent le climat de la planète. La moitié du rayonnement solaire, environ, atteint la surface de la terre. La terre renvoie, à son tour, un rayonnement infrarouge dans l'espace, dont une partie est absorbée par l'atmosphère, puis réémise partiellement vers le sol. Ce flux de rayonnement renvoyé sur Terre dépend de la quantité de gaz à effet de serre (GES) présents dans l'atmosphère. C'est ce phénomène d'effet de serre⁵ qui détermine les températures, et par conséquent le climat sur Terre.

L'effet de serre est donc un phénomène naturel, provoqué naturellement par la vapeur d'eau, les nuages, le CO₂, le méthane et le protoxyde d'azote. Sans la présence de ces gaz dits « à effet de serre » (GES), la température moyenne de la terre serait de -18°C, contre 15°C actuellement mesurés.

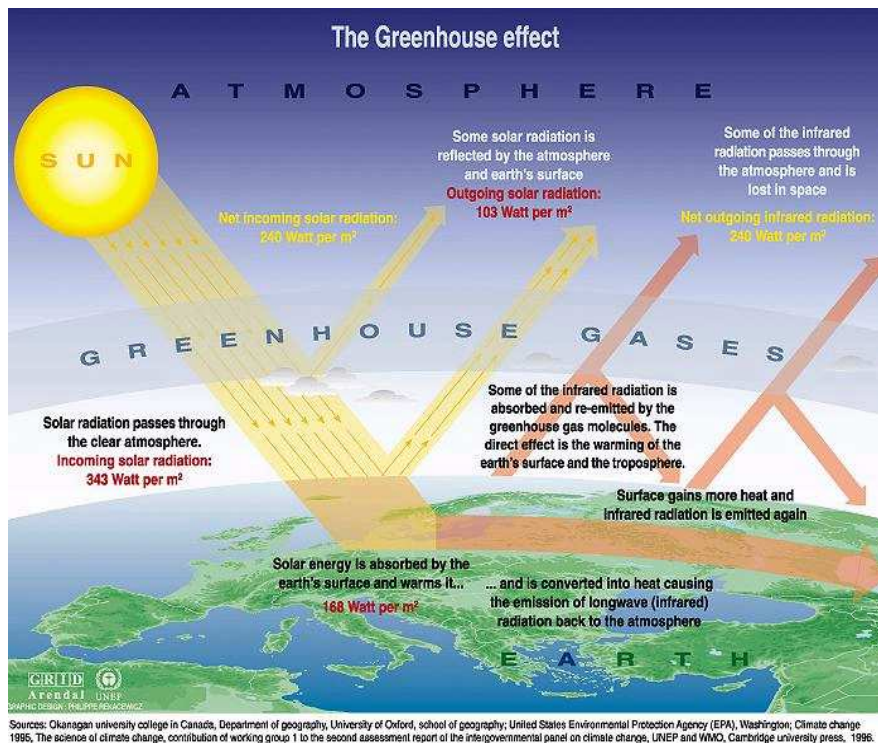
² Dans 99% des cas physiques et dans 80% des cas biologiques

³ PNUE & UNFCCC Changements climatiques, Fiches informatives, juillet 2001

⁴ Le forçage radiatif est une mesure de l'influence d'un facteur sur la modification de l'équilibre entre l'énergie sortante et entrante dans le système sol-atmosphère, et donc sur le climat. Il est exprimé en watts par mètre carré (Wm²)

⁵ On doit l'expression « effet de serre » à J. Fourier (1824) qui a découvert ce phénomène et l'a nommé ainsi par analogie avec le phénomène de captation de la chaleur par les vitres d'une serre.

Dès lors que la couche de GES s'épaissit, l'énergie renvoyée vers le sol augmente. Le climat doit donc s'adapter de manière à rééquilibrer le bilan énergétique. Cette adaptation signifie en réalité un réchauffement de la planète.

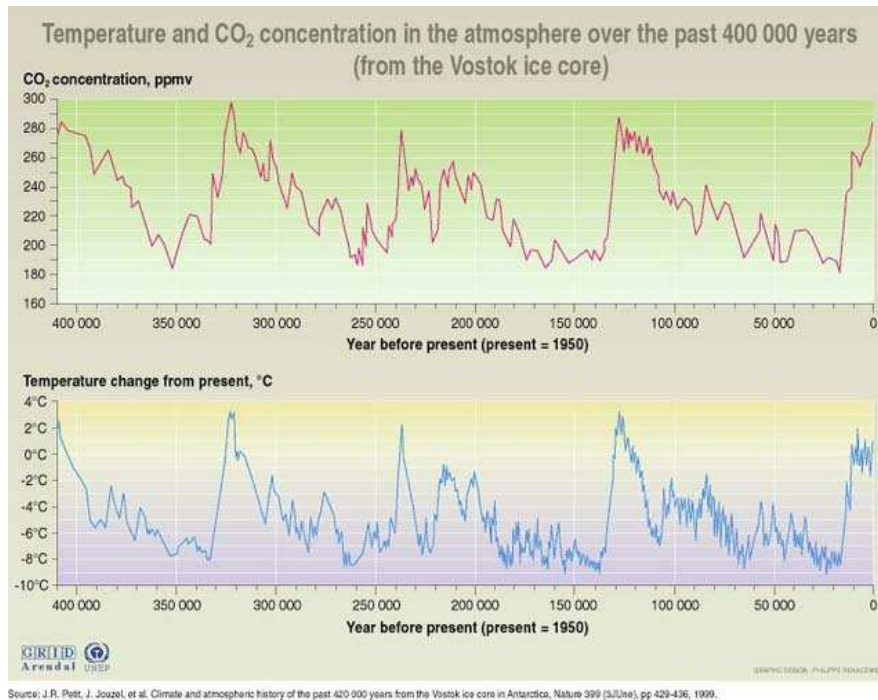


Le mécanisme d'effet de serre

Un accroissement récent de la concentration des GES

Il a été observé au cours du XXe siècle un fort accroissement de la concentration des GES dans l'atmosphère. La concentration actuelle de CO₂ n'a jamais encore été atteinte au cours des 420 000 dernières années, et probablement pas non plus au cours des 20 millions d'années précédentes. Le taux d'augmentation actuel est sans précédent depuis au moins 20 000 ans. La concentration atmosphérique de méthane s'est accrue, quant à elle, de 151% depuis 1750 et elle continue d'augmenter. De nouveaux gaz ont, par ailleurs, fait leur apparition.

Par ailleurs, le lien entre l'augmentation constatée des GES et le réchauffement climatique est aujourd'hui considéré par la communauté scientifique comme « extrêmement probable ». D'une part, l'augmentation des températures a été établie ; d'autre part, au cours de la même période, une modification de la concentration de la couche des GES a été observée. Bien sûr, ce double constat ne suffit pas à établir une corrélation scientifique entre ces deux phénomènes. Le lien de causalité est même contesté par ceux qui invoquent une variabilité naturelle du climat. A l'échelle des dernières centaines de milliers d'années, on observe en effet des cycles glaciaires-interglaciaires dont la cause principale serait la cyclicité de la répartition de l'insolation due à des changements des paramètres de l'orbite terrestre. Pourtant, les voix discordantes sont de plus en plus assourdies face à celles qui insistent sur la très probable liaison entre l'augmentation du volume de GES et l'accélération actuelle du réchauffement climatique, et sur l'impératif d'agir pour éviter un changement climatique majeur. La quasi-totalité des scientifiques s'accorde aujourd'hui à penser qu'il existe un lien entre les deux phénomènes.



Corrélation entre température et teneur en CO₂ de l'atmosphère

2. L'homme est très probablement responsable des changements climatiques actuels

Des analyses mieux étayées que dans le passé confirment que la majeure partie du réchauffement observé est imputable aux activités humaines. Ainsi, l'accroissement de la production de GES, qui serait à l'origine du réchauffement climatique, aurait une origine anthropique, résultant directement du développement économique et de l'évolution des modes de vie : le gaz carbonique (CO₂), résultant en partie de la combustion de pétrole, charbon et gaz naturels ; le méthane (CH₄) et l'oxyde nitreux (N₂O), rejets de agriculture et conséquences des changements dans l'utilisation des terres ; l'ozone troposphérique (O₃), les CFC et les HCFC ; les gaz d'échappement responsables de l'attaque de la couche d'ozone, ainsi que les substituts des CFC (HFC, PFC et SF₆).

Dans le cas du CO₂, par exemple, sa concentration s'était modifiée de moins de 10% au cours des 10.000 ans qui avaient précédé l'industrialisation (échanges de carbone assez naturellement équilibrés). Depuis le début de la Révolution Industrielle et de l'intensification de l'activité économique, les concentrations ont augmenté de 30%⁶ et le phénomène s'est accentué au cours du XXe siècle : ainsi, environ trois quart des émissions humaines de CO₂ au cours des vingt dernières années est due à la combustion d'énergies fossiles, le reste est essentiellement dû au changement dans l'utilisation des terres, notamment à la déforestation. Les nouveaux composés, tels les CFCs, sont également liés à l'activité humaine.

3. En dépit d'incertitudes persistantes, il apparaît que le réchauffement climatique aura des impacts écologiques, économiques et sociaux

Aujourd'hui, grâce aux progrès de la modélisation des changements climatiques, on peut affirmer :

- que le réchauffement climatique se poursuivra ;
- que le réchauffement climatique attendu aura un impact à la fois majeur et très variable d'un point à l'autre de la planète.

⁶ Ce qui correspond à une augmentation du stock atmosphérique de carbone de 3 milliards de tonnes par an. (Le Treut, GIEC)

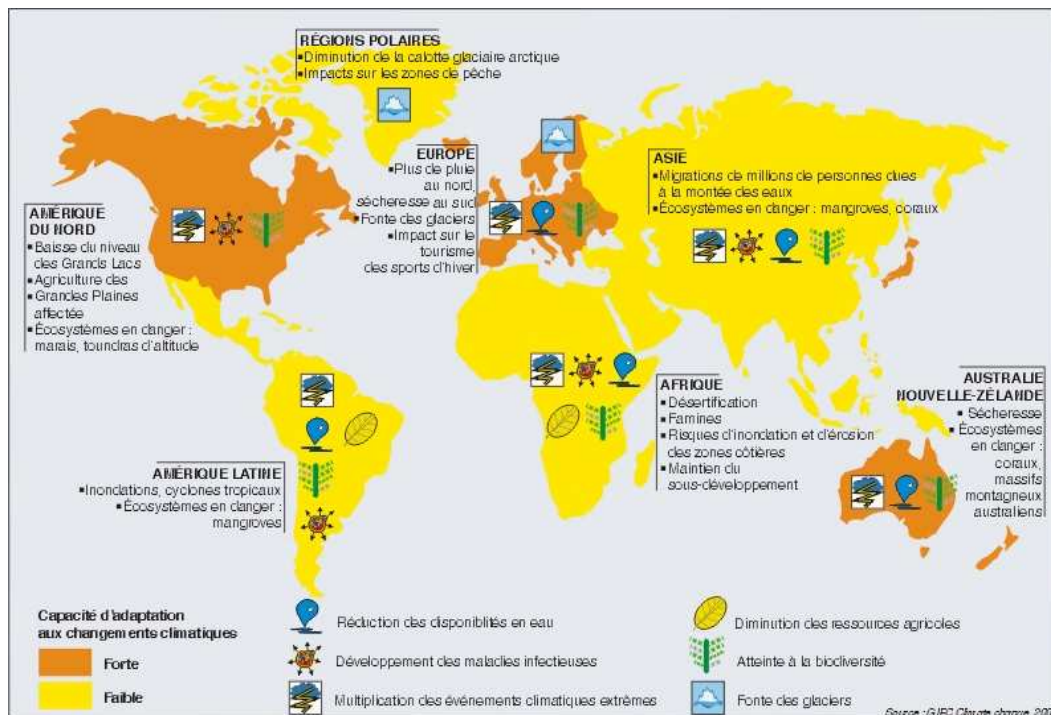
Les modèles climatiques s'accordent sur l'existence de risques pour le futur, notamment sur la poursuite d'une augmentation de la température globale, et l'élévation du niveau de la mer. Selon les hypothèses retenues, les conclusions divergent sensiblement. Mais la quasi-totalité des modèles met en avant l'ampleur des changements à venir. Ainsi, sous l'hypothèse basse (diminution drastique des émissions de CO₂), l'augmentation de la température moyenne globale entre 1990 et 2100 se situerait entre +1.4°C et +2.6°C. L'hypothèse haute (échec de la limitation), à l'inverse, induirait un réchauffement global allant de 3.2°C à 5.8°C. Quant au niveau de la mer, il s'élèverait de 9 à 88 cm d'ici 2100, du fait de la dilatation thermique des couches supérieures de l'océan et de la fonte des glaciers.

Evidemment, la largeur des fourchettes de projection illustre le degré d'incertitude auquel sont confrontés les décideurs et les difficultés de la modélisation, en dépit de progrès très importants dans la connaissance des phénomènes. Ainsi, à côté des mécanismes bien connus, des processus de petite échelle restent inexplicables. Intégrés dans les modèles de manière simplifiée ou paramétrés, ils sont à l'origine d'interrogations, notamment dans le domaine des rétroactions (comme, par exemple, la réaction des écosystèmes face à l'intensification de la concentration des gaz) qui empêchent d'élaborer des scénarii précis. La compréhension du cycle du carbone, en particulier, est insuffisante. Certes, les mécanismes physico-chimiques à la base de l'absorption du CO₂ atmosphérique par l'océan sont bien compris. En revanche, la connaissance des mécanismes responsables de puits de carbone continentaux reste très imparfaite, en particulier pour discriminer les mécanismes naturels de stockage des effets induits par l'action de l'homme. Le cycle de l'eau, le rôle des nuages sur l'effet de serre (différent selon qu'ils sont bas ou hauts), le comportement de la mer et de la glace sont aussi des variables encore peu maîtrisées. Des incertitudes subsistent sur des phénomènes locaux, comme le rôle de l'activité volcanique, du changement dans l'usage des terres ou de l'utilisation des aérosols. Enfin, on est encore incapable de prévoir l'évolution des processus de régulation naturelle et les capacités d'adaptation spontanée. Plus généralement, le climat est soumis à un effet dit « aile de papillon »⁷ qui, en dépit de progrès dans la connaissance des phénomènes en jeu, complique la modélisation du système climatique dans sa globalité. Enfin, les obstacles « techniques » ne sont pas négligeables. Les modèles demandent des ressources informatiques et en personnel considérables: la construction et l'exploitation d'un modèle peut nécessiter un groupe d'une trentaine, quelquefois d'une centaine de chercheurs travaillant ensemble pendant dix ans. Du fait du coût de ces simulations, leur nombre est limité.

Des questions subsistent donc, notamment quant aux effets du phénomène (quelle sera la réaction exacte des écosystèmes face à l'intensification de la concentration des gaz?), à leur répartition géographique précise, ainsi qu'aux coûts engendrés (dégâts, coûts de la diminution d'émission de GES et de l'adaptation technologique etc). Mais, en dépit de leurs imperfections, un des intérêts des travaux de prévision réside dans les tendances qu'ils dessinent.

⁷ Effet découvert par Edward Lorenz en 1963: il exprime que toute perturbation, aussi minime soit-elle, modifie irréversiblement l'histoire de l'atmosphère.

L'évolution des températures et du régime des pluies aura un fort impact sur les écosystèmes. La diversité biologique sera menacée : les zones climatiques pourraient se déplacer verticalement vers les pôles, perturbant les forêts, les déserts, les prairies et d'autres écosystèmes non-aménagés. Ceci entraînerait le déclin ou la désagrégation de certains d'entre eux et menacerait la faune et la flore qu'ils abritent. Les déserts et autres régions arides risquent de connaître des conditions climatiques encore plus extrêmes ; certaines zones montagneuses seront affectées (déplacement d'espèces vers les hauteurs du fait du réchauffement) ; la cryosphère et les littoraux, et notamment les formations coralliennes, se transformeront. La fréquence et l'intensité des phénomènes extrêmes s'accroîtront (orages, inondations, crues, cyclones etc).



Effets du changement climatique prévus pour 2050-2100

Dans le domaine socio-économique, les changements climatiques menaceront, en premier lieu, l'agriculture de certaines régions, alors que, parallèlement, ils profiteront à d'autres. En ce qui concerne la santé, le changement climatique risque d'avoir de fortes répercussions sur la diffusion des maladies contagieuses, sur l'approvisionnement en eau douce et en alimentation suffisante. Il accroîtrait aussi les risques d'épidémies, de maladies cardiorespiratoires ou de maladies infectieuses véhiculées par les insectes tropicaux. Dans le domaine de la croissance économique, le second rapport du GIEC estime à 1,5-2% du PIB mondial le coût des dommages liés à une augmentation de la température de 2,5°C. Ce coût atteindrait 1 à 1,5 % du PIB pour les pays développés, et, plus de 2 % pour les pays en développement.

ANNEXE 2 : PLAN D'ACTION DIPLOMATIQUE

1 Objectif 1 : Mettre en oeuvre le protocole de Kyoto

Le protocole de Kyoto étant en vigueur depuis le 16 février 2005, il convient de le mettre en oeuvre par des projets concrets et de communiquer sur ce sujet :

Avec l'UE :

- promouvoir le **marché européen de quotas** ; renforcer sa crédibilité en l'élargissant à d'autres régions et en diminuant les coûts de transaction.
- **démontrer nos progrès** : contribuer, au sein de l'UE, à la préparation du rapport 2005 pour montrer les résultats des politiques nationales.
- mettre en place le **mécanisme d'Observance** par l'adoption d'un système contraignant par une décision de COP11.
- engager une **démarche du réseau « diplomatie verte »** avant COP/MOP1.

Au niveau français :

- en cas d'accord interministériel sur le principe et le financement, **soutenir la candidature de Lyon pour accueillir la COP12 en novembre 2006** et préparer un travail de coopération avec la présidence désignée de la COP par le groupe Afrique.
- **valoriser le Mécanisme de Développement Propre (MDP) et la Mise en Œuvre Conjointe (MOC)**, en faisant aboutir les projets d'accords en négociation (Afrique du Sud, Brésil, Bulgarie, Inde, Russie, Lituanie, Bénin) et en favorisant l'émergence de projets dans les pays où des accords ont été signés (Colombie, Maroc, Chili, Argentine, Chine, Mexique, Roumanie, Uruguay), notamment par l'organisation d'ateliers à destination des entreprises françaises ; élaboration des procédures MDP et MOC autour de l'Autorité Nationale Désignée (AND) française (MIES), et diffusion aux Ambassades d'une note explicative.
- **promouvoir les instruments multilatéraux contribuant à la lutte contre le changement climatique** : assurer le succès de la reconstitution du Fonds pour l'Environnement Mondial, assurer la reconstitution du Fonds multilatéral du protocole de Montréal à hauteur de ses nouveaux besoins.
- **respecter l'engagement de la France au titre de la déclaration de Bonn** de fournir un financement additionnel aux activités climat dans les pays en développement (41M\$ par an à partir de 2005)

2 Objectif 2 : Orienter notre action vers la Chine et l'Inde et poursuivre le dialogue avec la Russie

Mener une action diplomatique bilatérale active en direction des pays suivants :

- **Chine** : continuer à développer des projets dans ce pays qui intègre de plus en plus l'environnement et le climat dans sa stratégie de développement économique et social, notamment à travers la problématique énergie et technologies ; clarifier la procédure d'attribution des quotas des accords MDP.
- **Inde** : établir des contacts bilatéraux, préparer un argumentaire faisant appel à son intérêt économique (sur le modèle de l'argumentaire préparé pour la Russie), et à sa responsabilité

politique de grande puissance afin de favoriser une participation constructive au débat sur l'avenir du régime multilatéral « climat ».

- **Brésil** : développer les échanges d'expériences techniques sur la maîtrise de l'énergie et les questions forestières (Guyane), engager une discussion sur la promotion et l'avenir du MDP.
- **Russie** : maintenir les contacts établis lors du débat sur la ratification, finaliser le projet d'accord-cadre de Mise en Œuvre Conjointe, appuyer les projets menés dans le domaine de l'efficacité énergétique, associer la Russie au débat sur l'évolution du régime.

3 Objectif 3 : Travailler sur le volet adaptation et cibler quelques pays moins avancés (Bénin, Sénégal)

- **contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre du plan quinquennal de travail sur l'adaptation** de Buenos Aires.
- **contribuer à renforcer les capacités** : organiser des séminaires afin de rétablir la confiance et de créer une meilleure compréhension réciproque entre l'UE et les PMA ; renforcer les PED francophones pour les négociations climat.
- **mieux préparer, en amont, certains aspects des négociations** en prenant contact à l'avance avec d'autres délégations clés, qui pourraient être des alliés spontanés et des relais pour expliquer la position de l'UE. Par exemple, le Bénin et le Sénégal, chef de file Environnement au sein du NEPAD. Un atelier devrait être organisé par le MAE (DGCID) et l'AFD en septembre prochains.
- **systématiser la prise en compte des aspects climat** (adaptation et atténuation) dans les projets de développement.
- **utiliser le réseau MAE** (Services de coopération dans les Ambassades) pour identifier les bons contacts dans les PMA choisis (de l'Afrique francophone notamment).
- **renforcer le transfert de technologies.**

4 Objectif 4 : Contribuer à la réflexion sur le régime international post-2012

- **participer activement au débat international sur l'évolution du régime au-delà de 2012**, suite au séminaire intergouvernemental d'experts (16-17 mai 2005), en vue du lancement des négociations sur le régime futur.
- **promouvoir les objectifs UE à moyen et long terme** : -15 -30 % en 2020, 60-80 % en 2050 pour les pays industrialisés de réduction des gaz à effet de serre.
- **poursuivre le dialogue avec les Etats-Unis** : suivre les initiatives développés par les Etats fédérés, et nouer des liens avec les entreprises qui souhaitent participer aux systèmes d'échange de quotas, inciter les chercheurs à développer des coopérations avec les « think-tanks » actifs sur ce dossier (Pew Center on Global Climate Change, WRI, Brookings, CCAP, RFF), approcher les parlementaires actifs sur ce sujet.
- **nourrir le dialogue avec les autres pays industrialisés ayant ratifié le protocole de Kyoto** (Canada, Japon, Russie) et réfléchir avec eux à la mise en œuvre concrète du protocole de Kyoto et échanger des idées sur le post 2012.
- **poursuivre le dialogue avec la société civile au niveau national** : rencontres avec les entreprises, les ONG.

5 Mise en œuvre et suivi

- **G8** : participer aux initiatives britanniques sur le climat dans le cadre du G8, élaborer des documents de position française.
- **organiser un atelier « climat » lors de la Conférence des Ambassadeurs 2005.**
- **poursuivre la sensibilisation des Ambassades** à l'occasion du séminaire des correspondants Environnement (4-5 juillet 2005).
- **assurer le suivi de l'étude « climat et sécurité »** du Centre d'Analyse et de Prévision du ministère des Affaires étrangères.
- rédiger un **rapport annuel sur le bilan de la diplomatie « climat »**.
- **travailler étroitement avec d'autres partenaires européens**, notamment Allemagne et Royaume-Uni.

ANNEXE 3 : RESUME DE LA NOTE D'ORIENTATION STRATEGIQUE

Selon le GIEC/IPCC (Groupe intergouvernemental d'experts sur le climat), l'origine du changement climatique est imputable aux activités humaines, sources d'émissions croissantes de gaz à effet de serre. De par sa mission, l'AFD est particulièrement sensible au fait que les pays en développement constituent un enjeu majeur dans cette problématique : d'une part, parce que certains d'entre eux, les plus développés, seront demain la principale source d'émission de gaz à effet de serre, devant les pays du Nord ; et d'autre part, parce que les autres, les pays pauvres, sont aussi les plus vulnérables aux impacts des changements climatiques et les moins aptes à y faire face.

En conséquence, l'AFD décide de se doter d'une stratégie climat, qui se décompose en deux volets : une stratégie générale, définissant son positionnement sur les principaux aspects de la lutte contre les changements climatiques, et une stratégie carbone spécifique, pour explorer la possibilité à l'intérieur de ce cadre général, d'accroître les ressources financières à destination des pays en développement. Ces deux stratégies sont déclinées dans un plan d'action.

1 Le cadre général

La lutte contre le changement climatique revêt deux formes : l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre pour en réduire à long terme les impacts et l'adaptation aux impacts d'ores et déjà sensibles. L'atténuation revêt elle-même deux formes : la réduction des émissions et la séquestration dans des « puits de carbone ».

L'AFD a l'ambition d'agir sur ces trois leviers, en fonction des spécificités propres à chacune des zones dans lesquelles elle intervient . Dans l'Outre-mer républicain (OMR) elle inscrit son action dans le cadre du Plan national français de lutte contre les changements climatiques de 2001, que viendra actualiser le nouveau Plan climat. Dans la sphère de l'APD, elle est confrontée à la question d'un développement « sobre en carbone » des pays en voie d'industrialisation, de type PRI, et surtout, au défi des PMA, faiblement émetteurs de gaz à effet de serre, mais très exposés aux impacts des changements climatiques et sans moyens d'y faire face.

Pour intervenir l'AFD utilisera son outil traditionnel d'APD, qui finance des opérations de développement, dont certaines peuvent contribuer à l'adaptation et à l'atténuation, et investira dans de nouveaux mécanismes et outils (Fonds énergies et Mécanismes de Développement Propre) dédiés à l'atténuation (réduction et séquestration).

a. Renforcer l'efficacité des outils traditionnels d'intervention

Une analyse du portefeuille de l'AFD sur trois années, 2000-2001-2002, montre que ses financements dans le domaine de l'APD contribuent de manière implicite, mais significative, à l'adaptation, pour une moyenne annuelle de 110 M€. Elle le fait par des opérations de développement qui sont orientées, d'une part, vers l'adaptation à la raréfaction de l'eau, notamment dans les régions sous stress hydrique que sont le pourtour méditerranéen et le Sahel (gestion de la ressource en eau et de sa distribution, amélioration de la résilience des agricultures, protection des éco-systèmes fragiles) et, d'autre part, vers l'adaptation aux excès climatiques : fréquence et intensité des inondations (assainissement urbain et projets dits « El Nino »), relèvement du niveau des mers (infrastructures côtières et insulaires).

L'analyse du portefeuille montre par ailleurs que l'AFD contribue à l'atténuation dans une moyenne annuelle de 50 M€ sur les mêmes trois années 2000, 2001 et 2002. Elle le fait par des opérations de réduction des émissions (efficacité énergétique de la production d'électricité et d'eau potable, transports ferrés, drainage de zones marécageuses) et par des opérations de séquestration dans des «

puits de carbone » forestiers (dont le principe a été entériné par les conférences de Bonn et de Marrakech et les modalités clarifiées à la COP9 de Milan) et dans les sols agricoles (dont la comptabilisation est encore en débat).

La stratégie climat de l'AFD a donc pour premier objectif d'améliorer l'usage dans les pays en développement et dans l'Outre-mer républicain, des ressources d'APD et des ressources domestiques mises à sa disposition en intégrant la dimension « changement climatique » lors de ses interventions dans les secteurs concernés et zones géographiques concernées.

Ainsi, selon les pays d'intervention, l'AFD, en coopération avec les autres acteurs français du développement comme la DGCID, devrait orienter sa stratégie d'appui à la réduction ou à l'adaptation aux phénomènes de changement climatique :

- Les PAYS A REVENU INTERMEDIAIRE (PRI) du pourtour méditerranéen, l'Afrique du Sud ou encore l'Asie, sont dans une phase d'urbanisation constante et de développement économique important. L'AFD s'attachera à associer les contraintes du changement climatique aux choix des options retenues dans le cadre des projets de « transport », « d'énergie », « d'habitat » ou de « développement industriel ». Si nécessaire, on pourra justifier l'intervention d'un fonds du type GEF ou FFEM. De même, il s'agit de permettre l'orientation des flux d'investissements vers des technologies sobres en carbone et de mettre en place les conditions d'un développement du marché des énergies renouvelables.
- Les PAYS LES MOINS AVANCES (PMA) constituent la grande majorité du champ d'intervention de l'AFD et doivent à ce titre faire l'objet d'une attention particulière. L'identification de projets ou programmes pouvant justifier d'une nette réduction d'émissions de GES restera occasionnelle, bien que non négligeable, notamment dans le secteur des transports urbains et inter-urbains ; l'AFD, comme les autres acteurs de la coopération française, devraient donc être en mesure d'appuyer des programmes de lutte contre la dégradation des sols (en zone sahélienne ou soudanienne) ou des politiques de développement durable en zone forestière (bassin du Congo), actions se traduisant par une séquestration du Carbone.

Les actions de l'AFD vis-à-vis de ces deux catégories de pays devront s'appuyer sur les stratégies et autres informations pertinentes que sont d'une part les plans nationaux de lutte contre les changements climatiques (PNLCC) pour les PRI et d'autre part les plans d'action nationaux pour l'adaptation (PANA) pour les PMA afin de renforcer l'action du Fonds PMA.

b. Intégrer de nouveaux mécanismes financiers pour mobiliser des ressources privés

La lutte contre le changement climatique, notamment dans sa dimension atténuation a eu pour conséquence la création de nouveaux mécanismes et outils qui ont tous pour objectifs de favoriser les mesures d'atténuation (réduction des émissions et séquestration) tout en faisant appel aux principes du marché. On peut distinguer deux types de mécanismes et outils : (i) Le mécanisme de développement propre (MDP) qui offre la possibilité aux Etats et aux entreprises du Nord de remplir à moindre coût leurs obligations de réductions d'émissions de gaz à effet de serre. En échange, les pays du Sud reçoivent des flux financiers additionnels tout en réduisant l'intensité carbone de leurs économies et en préservant leurs ressources naturelles, (ii) les fonds énergie dont l'objectif est de favoriser des comportements plus rationnels de l'usage de l'énergie et donc qui visent à diminuer l'intensité en carbone des économies des PED, en encourageant l'adoption des technologies et des méthodes ayant une meilleure efficacité énergétique et en promouvant les énergies renouvelables quand les conditions sont favorables.

Ces nouveaux mécanismes et outils créent des sources de financement importantes dont l'AFD entend faire profiter les pays de la ZSP (i) en investissant dans ces mécanismes et outils, (ii) en se

positionnant comme un intermédiaire et un arrangeur de projets pouvant bénéficier de ces mécanismes et outils.

Favoriser l'émergence de projets MDP dans les pays de la ZSP : L'objectif du MDP est d'apporter des ressources financières nouvelles aux PED en contribuant à leur développement plus durable, tout en permettant aux pays développés de remplir leurs engagements au regard du Protocole de Kyoto. Cependant, ce mécanisme est nouveau et complexe, ce qui rend difficile son accès par beaucoup de pays en développement, dont une large majorité se trouve dans les pays de la ZSP. Pour aider ces pays à lever ces barrières, l'AFD devra (i) acquérir l'expertise nécessaire dans l'arrangement et le montage de projets MDP en nouant une coopération avec la Banque Mondiale (ii) aider les pays de la ZSP à s'organiser sur le plan institutionnel, technique et financier afin de favoriser l'émergence de projets MDP en leur apportant une assistance à travers un programme financé par le FFEM (iii) faciliter et arranger des projets MDP éligibles et donc rendre accessibles pour les pays de la ZSP ces nouvelles opportunités de financement. L'AFD entend se positionner par rapport au MDP en instruisant un projet d'investissement dans le BioCarbon Fund de la Banque Mondiale.

Saisir l'opportunité de nouveaux mécanismes ou fonds spécifiques à la promotion d'énergies plus sobres en carbone : Sous la pression des dispositions internationales de lutte contre le changement climatique, la recherche de solutions technologiques et de nouveaux comportements alternatives et/ou ayant aussi peu que possible recours aux énergies fossiles, devient un enjeu économique important, y compris et surtout dans les pays qui n'ont pas ratifié le Protocole de Kyoto. La création de fonds et de mécanismes favorisant le transfert de ces technologies vers les pays du Sud s'inscrit dans cette démarche. Le Groupe AFD entend se positionner par rapport à ces nouvelles initiatives (i) en instruisant la faisabilité d'un investissement, à travers sa filiale PROPARCO dans un fonds d'efficacité énergétique à l'attention des pays de l'Asie, Asia Clean Energy Fund, (ii) en étudiant avec l'ADEME la faisabilité d'un mécanisme pour le Développement des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétiques dans les PED, pour lequel la BEI a manifesté son intérêt.

Continuer une veille active sur les autres initiatives de création de fonds et/ou d'outils financiers spécifiques au marché carbone : Pour démultiplier et renforcer son action, l'AFD recherchera des coopérations d'autres organisations qui ont pour objectifs la création de fonds d'achats de crédits carbone et/ou d'outils financiers spécifiques au marché carbone (KfW, CDC, BEI, etc.).

2 Un plan d'action

Le plan d'action proposé s'articule autour de quatre axes : (i) intégrer la dimension « changement climatique » dans les cadres d'intervention stratégiques (CIS) et cadres d'intervention pays (CIP) afin, d'une part de favoriser dans les pays émergents le transfert des technologies et des comportements économiques plus sobres en carbone et d'autre part de mieux prendre en compte les besoins d'adaptation exprimés par les pays les plus vulnérables dans leurs plans d'actions nationaux pour l'adaptation et ainsi renforcer l'action des nouveaux fonds PMA (ii) Acquérir l'expertise nécessaire à la mobilisation de fonds additionnels en nouant des coopérations avec des organisations bilatérales, françaises ou internationales (iii) s'organiser en interne pour mieux intégrer la dimension « Climat » dans l'organisation du Groupe, (iv) apporter son expertise à l'élaboration des positions françaises dans les débats internationaux.

ANNEXE 4A : ETUDE DU PORTEFEUILLE AFD (2001-2003) CONTRIBUANT A LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

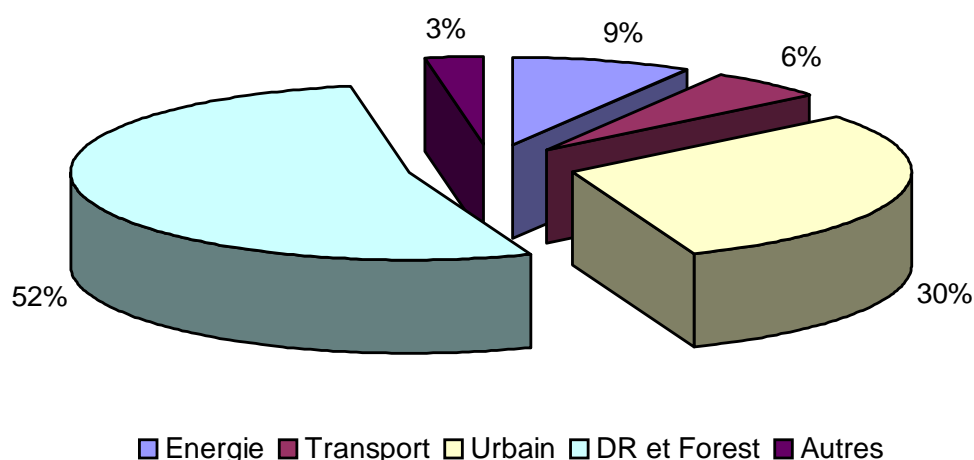
Avec l'appui d'une équipe d'étudiants de l'ENPC, l'AFD a réalisé au mois de juillet 2003, une analyse des portefeuilles de projets de l'AFD pour les années 2000, 2001 et 2002 afin d'évaluer la contribution de ces projets à la lutte contre le changement climatique. Pour chacun des projets analysés une note a été donnée (notée +, ++ ou +++) afin de qualifier la plus ou moins grande incertitude sur l'impact du projet. Les règles suivantes ont été utilisées :

Note	Atténuation	Adaptation
+	impact limité ou très incertain	Adéquation avec la demande du pays à vérifier, impact très incertain
++	impact sans doute important	Adaptation probable mais communication nationale indisponible
+++	impact certain et important	Adéquation certaine avec le besoin d'un pays en terme d'adaptation

En ne retenant que les projets cotés ++ et +++, on trouve en moyenne trisannuelle 53 MEUR en atténuation (énergies renouvelables essentiellement) et 113 MEUR en adaptation (gestion de la ressource en eau, agriculture et infrastructures principalement), soit un total de 166 MEUR. Ces chiffres sont estimés avec une marge d'erreur très importante, en particulier sur le volet adaptation, étant donné le manque de méthodologie permettant une quantification fiable.

Classement	Montants (MEUR)			
	2000	2001	2002	Moyenne
+++	139	70	70	93
++	55	77	87	73
Somme +++ et ++	194	147	156	166

A titre conservatoire, la France a décidé de ne déclarer que les opérations classées +++ sur les deux années 2001 et 2002, ce qui conduit à la moyenne de 70 MEUR par an pour chiffrer la contribution de l'AFD à l'effort consenti par la France à la lutte contre le changement climatique dans les PED. Le graphique ci-dessous indique, pour les années 2001 et 2002, la répartition des interventions ayant contribué à la lutte contre les changements climatiques par secteur :



ANNEXE 4B : CLIMAT ET STRATEGIES GEOGRAPHIQUES

Note : ont été étudiés uniquement les documents disponibles en réseau

GOA	Climat reconnu comme facteur de risque mais aucune implication explicite
Bénin	Rien
Ghana	Rien
Guinée	Rien
Mali	Climat reconnu comme facteur de risque (prix des matières premières) mais aucune implication explicite pour l'AFD
Sénégal	Rien
Togo	Rien
Mauritanie	Climat reconnu comme facteur de risque (prix des matières premières) mais aucune implication explicite pour l'AFD
Burkina	Climat reconnu comme facteur de risque (incidence sur le secteur rural) mais aucune implication explicite pour l'AFD
Niger	Rien
GOB	CID non parcouru
Cameroun	Rien
Kenya	Climat reconnu comme facteur de risque (catastrophes naturelles, El Niño...) mais aucune implication explicite pour l'AFD
Madagascar	Rien
Mozambique	Climat reconnu comme facteur de risque (inondations mortelles) mais aucune implication explicite pour l'AFD
Afrique du Sud	Climat explicitement cité à travers la mobilisation du MDP
Gabon	Rôle du Gabon reconnu comme régulateur du climat mondial. Climat inclus (mais pas présenté en tant que tel) dans la problématique Forêt / Environnement
GOC	Rien
Algérie	Rien
Maroc	Climat reconnu comme facteur de risque (incidence sur l'économie du pays) mais aucune implication explicite pour l'AFD
TAP	Rien
Tunisie	Rien
GOD	Rien
Comores	Rien
Régional Caraïbes	Rien
Régional Plateau Guyane	Rien
Guadeloupe	Rien
Guyane	Rien
Haïti	Rien
Martinique	Climat reconnu comme facteur de risque (événements extrêmes) mais aucune implication explicite pour l'AFD
Mayotte	Rien
Nouvelle Calédonie	Rien
Polynésie	Rien
République dominicaine	Rien
Réunion	Rien
Saint Pierre et Miquelon	Rien
Wallis et Futuna	Rien
GOE	Rien
Cambodge	Rien
Laos	Rien
Thaïlande	Rien

ANNEXE 5 : EXEMPLES DE DECLINAISON SECTORIELLE DU CIS

Note importante : la présente annexe explore des exemples de déclinaisons possibles du CIS par secteur. Ces voies ne sont qu'exploratoires et pourraient être amenées à diffuser au sein des prochaines itérations de ces CIS.

a. Energie : production, distribution, régulation

Au cœur des changements climatiques et des marges de progrès considérables. D'après l'Agence Internationale de l'Energie, la production d'électricité représenterait à l'échelle mondiale environ un tiers des émissions de CO₂. Ceci s'explique en partie, et surtout dans les géographies d'intervention de l'AFD, par le fait que la production, le transport, la distribution et la consommation d'énergie sont le plus souvent peu efficaces. Des pays comme l'Afrique du Sud, la Chine ou l'Inde répondent à leur énorme besoin d'énergie par la construction de centrales à charbon, peu modernes mais susceptibles d'offrir une énergie peu chère, facile à mettre en œuvre. Si cette stratégie est susceptible de répondre aux besoins immédiats, elle n'est en revanche pas durable car, au delà du fait que les ressources ne sont pas infinies, elle engendre des conséquences négatives en termes de pollutions locales (pluies acides) et mondiales (effet de serre). D'autres pays, comme la Turquie, et dans une moindre mesure le Gabon, produisent en majorité leur électricité à partir de centrales thermiques, alors même qu'ils possèdent des potentialités d'énergie renouvelables importantes (en particulier hydro et biomasse). Notons enfin que si l'accès à l'énergie ne figure pas en tant que tel comme un objectif du millénaire, il constitue néanmoins une des conditions nécessaires pour les atteindre.

Promouvoir l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables. Considérant les niveaux de financement élevés nécessaires pour intervenir dans la production d'énergie (centrales traditionnelles mais plus efficaces ou grandes infrastructures hydroélectriques), l'AFD semble mieux armée pour intervenir dans les domaines de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables :

- L'efficacité énergétique est en général rentable. L'expérience du FFEM a montré que l'assistance technique et le transfert de technologies sont plus déterminants que les aides financières. S'agissant d'une activité en général rentable, l'intervention de PROPARCO ou TFP sur des opérations ponctuelles sur des grands sites industriels (cimenteries, sucreries, aciéries, etc...) ou dans le résidentiel semble pertinente en complément ou non à un volet MDP. La contribution de l'AFD aux opérations de régulation énergétique, dont les dysfonctionnements constituent souvent un frein à l'efficacité énergétique, sera également nécessaire. Notons qu'un tel objectif correspond aux thèmes de concentration à accroître du département TID.
- S'agissant des énergies renouvelables en revanche, le MDP peut apporter des flux financiers qui peuvent aider au développement de ces énergies. Considérant leurs états de maturité, il semble que l'éolien, la petite hydro et la biomasse soient plus prometteurs que le solaire. Une prise de participation dans certains projets de géothermie et de stockage physique des GES dans les réservoirs d'hydrocarbures sera encouragée afin de se positionner en amont du développement à grande échelle de ces technologies.

Des nouveaux outils de financement. Si les outils traditionnels de financement de l'AFD sont adaptés aux projets d'extension de réseau d'électricité ou de gaz, qui constituent une part importante du portefeuille énergie de l'agence, d'autres mécanismes sont plus adaptés à l'appui du développement des énergies renouvelables. Les fonds énergie dédiés, sur le modèle de ce qui a été mis en place par PROPARCO en Asie et en Europe de l'Est, pourront être étendus à d'autres géographies (pourtour méditerranéen par exemple en collaboration avec la BEI). De même le MDP, comme explicité dans le paragraphe précédent, sera lui plus adapté au développement des énergies renouvelables sur le modèle du projet porté par Lafarge au Maroc et dans lequel le FFEM joue le rôle de conseiller. Enfin, les ressources FFEM pourront être recherchées plus systématiquement lors de l'implication de l'AFD dans les politiques de régulation du secteur de l'énergie.

b. Industrie et services

Un secteur fortement émetteur mais difficile à appréhender. Toujours selon l'Agence Internationale de l'Energie, le secteur industriel serait responsable d'environ 25% des émissions de CO₂ au niveau planétaire (30% en y ajoutant les activités de raffinage). Ce secteur, essentiellement privé, concerne principalement les activités de PROPARCO. Pour les contreparties publiques ou en complément à PROPARCO lorsque les montants sont importants, les outils non souverains de l'AFD peuvent également être utilement mobilisés. Il semble par ailleurs que les objectifs environnementaux de l'agence coïncident aujourd'hui avec les objectifs stratégiques de diversification de TFP et de PROPARCO.

Lier le local au global. Afin d'impliquer les industries dans la lutte contre les changements climatiques, il importe que cet objectif global participe à des bénéfices locaux. C'est par exemple le cas de la pollution atmosphérique. La réduction des émissions de GES s'accompagne en effet souvent de réduction de polluants (SO_x, NO_x et CO en particulier). Une participation à la mise à niveau environnementale des entreprises fortement polluantes semble ainsi un bon point d'application. Cet objectif pourrait également recouper le secteur énergétique en promouvant l'efficacité énergétique dans le secteur primaire comme tertiaire (bureaux, hôtels, commerces, etc.). L'ouverture de lignes de crédits bonifiées pour financer ce genre d'activités pas toujours immédiatement rentables, venant ainsi en appui à la politique nationale de lutte contre les pollutions, est un moyen de parvenir à cette fin. Notons par ailleurs que la lutte contre le gaspillage, par exemple en valorisant les déchets agro-industriels (végétaux ou organiques) contribue également à la lutte contre les changements climatiques.

c. Transports

Les transports représentent un vecteur important de la croissance économique. D'après l'Agence Internationale de l'Energie, ce secteur contribue à 24% des émissions de CO₂ au niveau global. Ce chiffre est en forte croissance du fait du développement important des échanges commerciaux et du transport aérien. Dans un contexte de forte croissance démographique, les transports constituent également un levier important pour optimiser de l'aménagement du territoire. Ils permettent en effet la constitution de pôles urbains à masse critique plus nombreux, ce qui rend les coûts des services abordables et cristallise le développement d'activités créatrices d'emploi et de revenus. Dans le cas contraire, on peut assister à des fractures démographiques constituées d'une ou plusieurs mégapoles surpeuplées et polluées dans un désert de petits centres rurbains paupérisés où se concentrent les méfaits du sous-développement. Le développement du transport intra et inter-urbain doit donc être maîtrisé et répondre à trois objectifs : une meilleure sécurité, diminuer les pollutions locales et mondiales et assurer un service de qualité.

L'AFD est généralement associée au financement d'infrastructures locales, telles que routes, ports, aéroports, lignes de chemin de fer, et plus rarement à l'élaboration ou au financement de plans de développement ou des programmes transport. Ceux-ci représentent pourtant un point d'entrée efficace, il est vrai déjà largement couvert par d'autres bailleurs, pour limiter l'impact des transports sur le climat, l'approche ne pouvant être qu'holistique et systémique, une infrastructure lourde (de type route) pouvant tout à fait se justifier dans un contexte plus large privilégiant par exemple le transport en commun ou le rail. L'Agence est ainsi en mesure d'avoir un impact positif en développant un portefeuille, comme cela apparaît dans le CIS Infrastructures et Développement Urbain, prenant en compte la dimension climat : (i) renforcement de la composante énergétique des plans transport (personnes ou marchandises) ; (ii) relance des transports collectifs sobres dans le cadre de partenariats publics-privés (rail, eau) ; (iii) plans de Gestion de l'énergie dans les flottes formelles ou informelles (bus, minibus, taxis) ; et (iv) aménagement de la mobilité non ou peu motorisée (vélos, piétons). Le recours à des subventions du type FFEM permettra par ailleurs de convaincre plus aisément les gouvernements nationaux ou locaux à entreprendre ces actions.

d. Aménagement urbain et habitat

Une urbanisation extrêmement rapide. La forte urbanisation des pays en développement est une conséquence de l'exode rural qui s'est amplifiée. L'urbanisation n'est pas uniquement néfaste : en concentrant la population, elle permet (i) de desserrer la pression sur les ressources naturelles non agricoles, qui sont souvent fragiles dans les pays du Sud, (ii) d'accéder à des services (eau potable, assainissement, éducation, culture...) qui vont de pair avec le développement humain, et (iii) d'atteindre la masse critique susceptible de générer des activités, sources de revenus et d'emplois. Cependant, un développement urbain mal maîtrisé crée également les conditions favorables à la constitution de mégapoles inhumaines, où se concentrent les maux du sous-développement. Le développement maîtrisé des centres urbains nécessite la mise en œuvre d'infrastructures au coût élevé, qu'une faible proportion des collectivités locales est capable de payer. Ainsi en est-il de l'adduction d'eau potable, de l'éclairage public, du transport intra-urbain et de l'assainissement (liquide et solide). Dans les pays en développement, les modes de développement actuels sont générateurs de pollutions locales (essence contenant du plomb, soufre, ozone atmosphérique, etc..) et mondiale (émissions élevées de GES dues aux transports, à la consommation non optimisée d'énergie et aux rejets de méthane des déchets).

Une des conséquences du développement urbain est la production concentrée de déchets. Or aujourd'hui encore peu de solutions pérennes sont mises en œuvre. La question est le financement des investissements et des coûts récurrents associés. L'AFD fait face depuis longtemps à cette problématique sans pourtant y avoir apporté une solution satisfaisante du fait du peu de priorité accordée à la question par nos partenaires du Sud et de l'absence de solutions financières pérennes. Le MDP apparaît comme le mécanisme approprié pour apporter les ressources financières (sous forme de revenus) aux collectivités et/aux opérateurs pour supporter les coûts nécessaires à une gestion optimale des déchets.

Dans ce contexte de besoins considérables, la marge de manœuvre est importante. L'AFD se retrouve ainsi en mesure de réduire sensiblement l'impact sur le climat des opérations qu'elle finance. De ce point de vue, et étant donné l'expérience de l'agence dans la gestion des déchets et l'aménagement urbain, il est souhaitable de soutenir les opérations de type : (i) renforcement de la composante énergie dans la planification urbaine et dans les plans de déplacement ; (ii) habitat climatique performant (constructions neuves ou réhabilitations) ; (iii) valorisation organique ou énergétique des déchets ménagers urbains, qu'il s'agisse des déchets solides ou des boues (le torchage de méthane, comme l'utilisation de ce gaz pour la production d'énergie, sont des activités dans lesquelles l'AFD pourra s'investir en recourant au MDP) ; (iv) maîtrise des consommations d'énergie des collectivités locales et des équipements publics ; et (v) efficacité des réseaux de chaleur (ou de froid).

e. Eau

Un secteur important à l'AFD. Même s'il ne constitue pas un secteur directement émetteur de GES, son importance dans le portefeuille de l'agence mérite qu'on s'y arrête. En effet, dans la phase d'adduction et de distribution, toute économie d'eau se traduit in fine en économie d'énergie et donc d'émission de GES. Tout ce qui contribue à la réduction des pertes participe donc aux objectifs du CIS climat. Par ailleurs, lors du traitement, mais surtout de l'épuration des eaux usées, des quantités importantes de méthane peuvent être émises selon le processus suivi : il y a création de méthane en cas de digestion anaérobie de la matière organique. Il importe donc que ce méthane, au pouvoir de réchauffement 21 fois supérieur à celui du CO₂, soit récupéré et valorisé par production de chaleur et/ou d'électricité dès que cela est possible. Notons que la valorisation de ce biogaz est souvent susceptible de faire l'objet d'un projet MDP générateur de crédits carbone.

f. Agriculture et gestion des ressources naturelles

L'agriculture, une source importante d'émissions de GES. L'agriculture est à l'origine de l'essentiel des émissions des gaz à effet de serre autre que le CO₂ : il est à titre d'exemple estimé qu'en France⁸, les

⁸ Voir www.manicore.com et CITEPA

2/3 du méthane - CH₄ - et du protoxyde d'azote - N₂O - proviennent des activités agricoles, respectivement dus à l'élevage bovin et à l'utilisation des engrais. Or l'on a vu que ces gaz, malgré leur faible concentration, ont un impact considérablement plus important que le CO₂ sur l'effet de serre (respectivement 23 et 298 fois selon le GIEC). L'appui de l'AFD aux filières agricoles pourra donc chercher à intégrer la problématique climat, souvent liée à la dégradation des sols, dans son développement en prenant en considération deux pistes de progrès : (i) le développement d'une irrigation sobre en eau et en énergie et (ii) la gestion organique des sols (semis-direct et maintien du couvert végétal).

Améliorer notre compréhension de la séquestration. L'AFD est déjà fortement impliquée, en collaboration avec le CIRAD et le FFEM, dans l'étude physique de la séquestration de carbone dans la végétation et dans les sols. Si aujourd'hui seules les activités de boisement et de reboisement sont éligibles au protocole de Kyoto, même si exclues de la « linking directive » de la Commission Européenne, il est toutefois important d'étudier plus avant le potentiel de la séquestration du carbone afin de préparer l'après Kyoto (2012) car c'est ce type d'activité qui semble le plus à même d'aider le continent Africain, aujourd'hui marginalisée, à intégrer les mécanismes internationaux liés à la lutte contre les changements climatiques tout en participant à la lutte contre la désertification et la dégradation des sols. Les activités de séquestration sont par ailleurs les plus à même d'avoir un impact direct sur les revenus des populations pauvres (voir les objectifs de cette stratégie) et méritent également à ce titre d'être poursuivies. C'est pourquoi dans les années à venir, l'agence poursuivra : (i) son implication active dans le BioCarbon Fund, (ii) l'appui aux plans d'aménagement et de gestion des forêts (humides, tempérées ou sèches) avec un volet énergétique, et (iii) son soutien aux activités de maintien des écosystèmes biomassiques fragiles (fronts pionniers, zones sèches ou montagneuses...).

L'énergie de biomasse, une voie à approfondir. L'énergie de biomasse, à cheval entre les secteurs « gestion des ressources naturelles » et énergie, constitue un enjeu majeur, en particulier pour le continent africain. En effet, il n'existe à l'heure actuelle pas d'alternatives crédibles permettant d'atteindre un accès à l'énergie pour tous. La gestion durable de la ressource forestière, en particulier en zone sahélienne, fera donc l'objet d'une attention particulière. D'autres applications de la biomasse seront appuyées, telles que la production de biocarburants (éthanol et biodiesel) ou la génération décentralisée d'électricité à partir, par exemple, de déchets de l'industrie du bois.

ANNEXE 6 : POLITIQUES ET STRATEGIES DES AUTRES PARTENAIRES DU DEVELOPPEMENT

1 Stratégie des partenaires français

La politique française en matière de lutte contre les changements climatiques s'inscrit dans le mouvement plus général de l'Europe qui, sur le plan politique, milite pour la mise en œuvre du Protocole de Kyoto dans les PED, en vue de l'intégration des plus gros émetteurs dans la calendrier de réduction des émissions. Le CICID environnement, dans sa première phase de bilan, approuvé en juillet 2004, traite de la question du changement climatique, en faisant le bilan de l'action de la France, constate certaines insuffisances et propose des améliorations. La deuxième phase, en cours d'élaboration, devrait détailler le plan d'action à venir.

a. Cadre d'intervention

La France rappelle son engagement à faciliter la mise en œuvre des conventions dites de Rio, dont la Convention cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique. Les grands pays émergents (Chine, Inde, Brésil...) représentent un enjeu mondial majeur en termes d'émissions de gaz à effet de serre pour les années à venir. Les pays les plus pauvres, faibles émetteurs, sont en revanche parmi les plus vulnérables aux impacts des changements climatiques et les moins aptes à y faire face seuls. Pour contribuer aux objectifs de la convention, les acteurs de l'APD doivent donc mettre en œuvre des actions visant à la fois à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre notamment en favorisant un développement plus sobre en énergie et les énergies renouvelables, à l'adaptation aux impacts déjà sensibles du changement climatique et à la séquestration dans des « puits de carbone ». L'engagement de Bonn (cf. CICID) représente pour la France 40,8 millions de dollars supplémentaires par an.

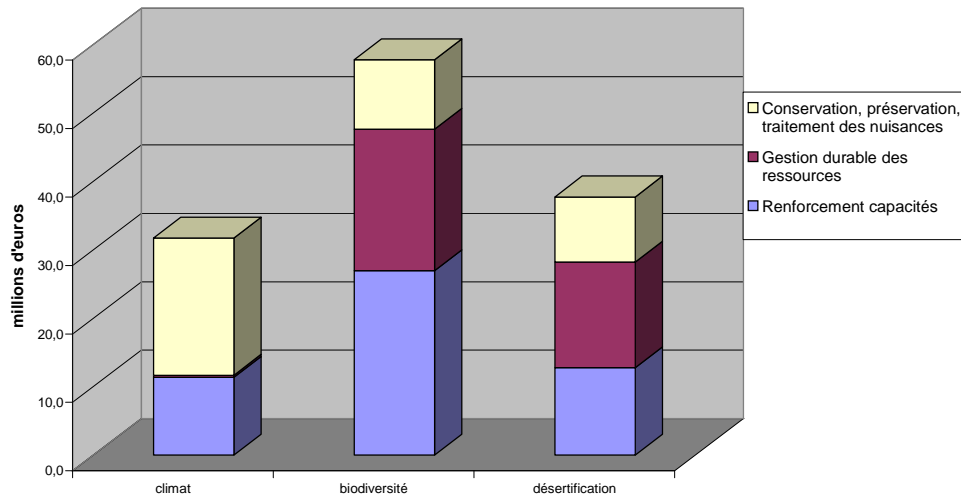
b. Les axes d'intervention

L'action de coopération française se fonde sur trois axes d'intervention complémentaires :

- un soutien institutionnel par le renforcement de l'expertise publique ;
- des actions spécifiques de protection de l'environnement, de préservation des ressources et de lutte contre les nuisances ;
- un appui à la formulation et la mise en œuvre de politiques de gestion durable des ressources naturelles.

S'agissant du climat, cette action bilatérale se concentre sur les deux premiers axes, comme le montre le graphique ci-après qui compare les volumes d'intervention bilatérale « climat » aux autres thématiques d'environnement mondial :

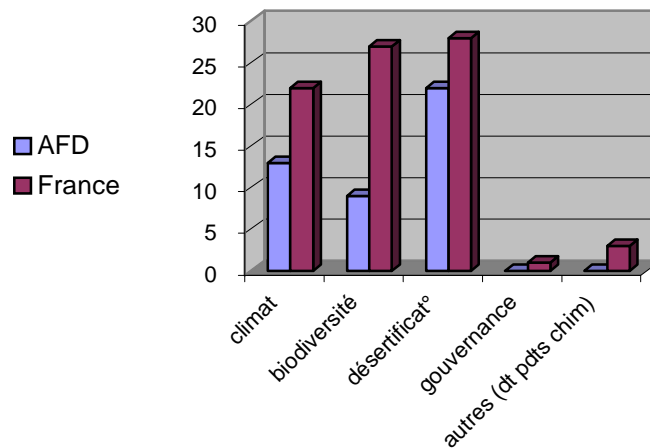
Gestion durable & Conservation par thématique



c. Les acteurs

Les ressources annuelles consacrées en moyenne sur la période 2001-2003 sont de l'ordre de 44 M€ dont 33 en bilatéral et 11 en multilatéral. Le graphique 2 indique la part de la contribution de l'AFD à l'effort bilatéral dans le climat et le compare aux autres thématiques de l'environnement mondial.

Contribution de l'AFD aux engagements internationaux de la France dans l'environnement (hors recherche)



Le MAE/DGCID

Le MAE/DGCID a consacré ces dernières environ 3,5 M€/an aux activités climat, dont trois projets spécifiques :

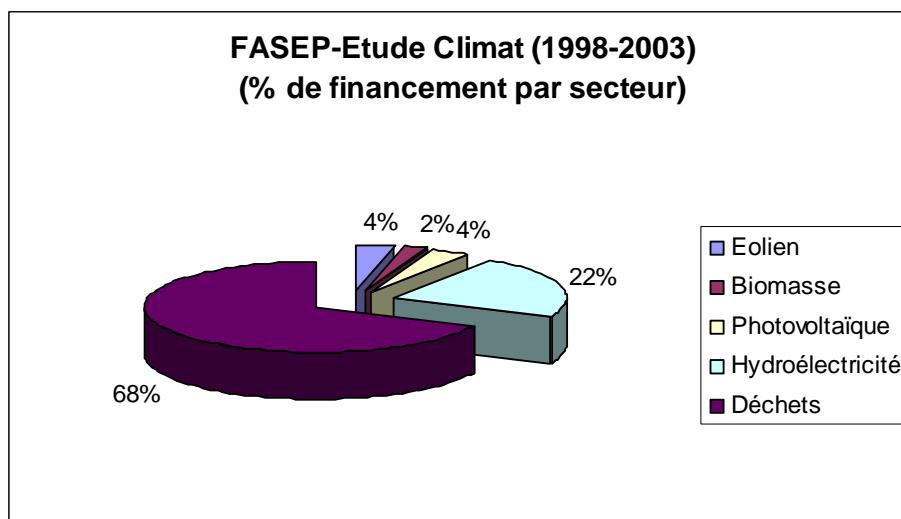
- Un FSP global de 1,2 M€ dont 300.000 € ont été consacrés à quelques pays de l'Afrique de l'Ouest (Sénégal et pays voisins), visant à apporter une assistance institutionnelle dans le cadre du MDP. Il s'agit de l'organisation d'ateliers régionaux permettant d'échanger des pratiques et des expériences autour de ce thème et de favoriser l'identification de projets MDP.

- Un FSP pour favoriser la recherche de pays africains autour de la problématique « climat ». Concrètement, il s'agit de favoriser la coopération entre la recherche entre laboratoires de pays africains et de laboratoires français.
- Un FSP mobilisateur pour aider les pays de la ZSP dans le cadre des négociations internationales. Il comprend plusieurs composantes (i) réflexion sur le futur, (ii) PANA et appuis aux négociations, (iii) agro-écologie (participation au programme transversal d'agro-écologie avec AFD et CIRAD, co-financé par le FFEM à élaborer leurs stratégies nationales pour l'adaptation au changement climatique). La DGCID apporte un concours à l'UNITAR qui est chargé d'appuyer les PMA dans cet exercice.

Les autres projets concernent des appuis institutionnels aux politiques énergétiques : accès à l'énergie via des subventions à des ONG du Nord type Fondem. Par ailleurs, DCT participe aux négociations internationales « climat », notamment pour les questions relatives aux PED. Parmi les autres actions, citons un appui important aux instituts météorologiques africains dont un soutien à l'ACMAD.

La DGTPE

La DGTPE intervient particulièrement dans les pays émergents. Le FASEP (Fond d'Etude et d'Aide au Secteur Privé) finance chaque année près de 70 études touchant à l'environnement pour un montant total de 20 M€ environ. Entre 1998 et 2004, près de 28M€ ont ainsi été affectés à des projets concernant la problématique climat.



La Réserve Pays Emergents (RPE) soutient des projets sous forme de prêts cofinancés pour une participation totale de 180 M€ par an. A ce titre, entre 1998 et 2004, 62 M€ ont été consacrés à des projets concernant le climat : deux tiers des fonds ont permis de développer des projets de biomasse tandis que le tiers restant a été consacré à la promotion du photovoltaïque.

Enfin, la DREE agit également au moyen d'activités plus transverses comme la formation et la sensibilisation des entreprises, l'action du Groupement d'Intérêt Public ADETEF (Assistance au développement des échanges en technologies économiques et financières), par le suivi de l'action du FFEM et de la FAAEC (Facilité d'Appui aux Actions Effectuées Conjointement).

La stratégie de la DREE est surtout centrée sur la facilitation de l'accès des entreprises françaises au marché carbone (MDP et MOC) à travers la promotion d'accords bilatéraux avec les pays hôtes. Des accords ont d'ores et déjà été signés avec des pays dont la liste figure en annexe 8.

Par ailleurs, la mobilisation du FASEP et l'appui institutionnel du FAEEC sont prévus pour l'élaboration des documents requis pour l'éligibilité de projets MDP, lesquels peuvent aussi bénéficier

d'aides à l'investissement par la RPE. Une montée en puissance est attendue sur les secteurs prioritaires (énergie, transport, etc...).

Le MEDD et l'ADEME

Le MEDD et l'ADEME consacrent des volumes limités d'intervention (1 M€ pour cette dernière) principalement consacré à des opérations pilote de démonstration visant à l'appui de réformes réglementaires et/ou institutionnelles. Ils interviennent principalement à travers le FFEM, en mobilisant ses ressources pour le premier, et en assurant la maîtrise d'œuvre pour ce dernier, comme dans le cas des projets « efficacité énergétique en Chine ou au Liban » ou « chauffage bois en Lituanie ». Depuis l'intégration récente de la MIES au sein du MEDD, ce ministère est devenu le ministère-clé des négociations internationales « climat » mais aussi coordonne et anime la mise en œuvre du Plan d'action climat.

Le FFEM

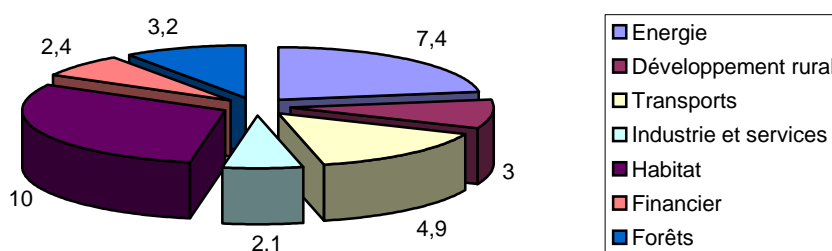
Le FFEM est un fonds public bilatéral créé par la France en 1994 à la suite du Sommet de Rio avec pour objectif de favoriser la protection de l'environnement mondial dans des projets de développement économique et social. S'appuyant sur ses partenaires institutionnels (4 ministères : MINEFI, MAE, MEDD, MEN ainsi que l'AFD), il subventionne, dans ces projets, la préservation des grands équilibres de notre planète : biodiversité, changements climatiques, eaux internationales, désertification, dégradation des terres, polluants organiques persistants, couche d'ozone stratosphérique.

Au sein de son portefeuille de projets 1994-2004, le volet « changements climatiques » est une des priorités majeures du FFEM comprenant une trentaine de projets et représentant environ le quart de ses ressources. L'objectif affiché par le Cadre d'Orientation Stratégique vise un investissement annuel de 35% (5,45 M€ en 2003 plus un projet « mixte » comprenant une composante climat de 0,87 M€). Plus de la moitié des projets changements climatiques du FFEM concerne l'Afrique subsaharienne et la Méditerranée, conformément à la priorité donnée par la Zone de Solidarité Prioritaire pour les autorités françaises. La caractéristique commune des projets demeure dans la mise en place de partenariats multi-acteurs, privilégiant la participation des acteurs locaux entrepreneurs, collectivités locales, institutions...

Le FFEM favorise une démarche d'apprentissage en soutenant des actions novatrices et exemplaires : projet d'électrification rurale décentralisée à base de kits photovoltaïques au Burkina Faso, projet d'amélioration énergétique de l'habitat social en Chine, projet de recherche pour le traitement des phosphates carbonatés au Sénégal, projet de développement d'une filière de transports collectifs au Gaz Naturel à Mexico, projet de structuration de la filière bois énergie dans le sud de la Lituanie, projet d'étude de la séquestration de carbone en Amazonie...

Une place importante est également donnée à l'utilisation des mécanismes de flexibilité prévus par le protocole de Kyoto (MOC, MDP). En effet, par la mise en œuvre de projets MDP exemplaires, le FFEM vise à appuyer l'apprentissage de ces mécanismes dans les Pays du Sud. De plus, le FFEM a contribué à la mise en place de la Facilité d'Appui aux Activités Effectuées Conjointement (FAEEC), en collaboration étroite avec la MIES, la DGTPE, l'ADEME et les différentes administrations impliquées dans la lutte contre les changements climatiques à l'international.

Financements du FFEM dans le cadre de la lutte contre les changements climatiques entre 1994 et 2003 (montants en M€)



CDC

La CDC, à travers sa filiale CDC CIB est active sur la thématique du changement climatique, surtout depuis l'adoption de la Directive européenne. Elle a réalisé le registre français de transaction des opérations liées au marché carbone, registre qui a été adopté également par les Allemands. L'objectif de la CDC est de promouvoir ce registre auprès de l'UE afin qu'il soit adopté au niveau européen. A cet égard, CDC rencontre une rude concurrence du système proposé par les Britanniques. Par ailleurs, CDC CIB vient de lancer un fonds carbone européen doté de 25 M€ par CDC, et ayant clos à plus de 100 M€. L'objectif de ce fonds est d'acheter des VÉR (Réductions d'Emission Vérifiées) exclusivement dans le cadre de la Directive européenne.

2 Partenaires européens et bilatéraux (BEI, KfW, GTZ, etc.)

a. La Commission européenne

La Commission, outre des programmes de coopération bilatérale orientés vers la mise en œuvre de cadres nationaux favorables à l'efficacité énergétique et à la promotion des énergies renouvelables, a pris l'initiative de constitution d'un Fonds capital patient. Ce Fonds, actuellement à l'étude, devrait permettre d'apporter à des promoteurs des pays du Sud ou intervenant dans ces pays, des capitaux patients, permettant ainsi de réduire les risques institutionnels, techniques, commerciaux et financiers inhérents à ce type d'investissements. Lors de la dernière version de l'étude, il est proposé de constituer un fonds de 75 M€, dont 10 M€ servirait au démarrage et au financement de l'assistance technique. Par ailleurs, à l'instar de la facilité « eau », la Commission européenne est en train de mettre sur pied une facilité « énergie » qui devrait être dotée de 250 millions, destinée à permettre aux pays du Sud l'accès à l'énergie. Enfin, l'Union Européenne s'est engagée, avec cinq autres partenaires (Canada, Suisse, Nouvelle-Zélande, Islande, Norvège), sur l'objectif d'apporter 410 millions de dollars par an de financements additionnels par rapport à 2001, à partir de 2005.

b. La BEI

Au mois de novembre 2003, le Conseil d'administration a été saisi d'une note d'information (Document 03/507) intitulé « *EIB actions to support climate change policy* ». Dans cette note, la BEI proposait en mettre en place dès début 2004 deux outils financiers :

- **un mécanisme de financement relatif aux changements climatiques** (*Dedicated Financing Facility*) dont la finalité est d'aider les entreprises européennes à investir dans des projets de réduction des émissions. Il est proposé que ce mécanisme soit doté d'un montant de 500 M€ à décaisser sur la période 2004-2006,

- **un mécanisme d'assistance technique relatif aux changements climatiques** (*Transaction Assistance Facility*) dont la finalité est de permettre, à travers des crédits conditionnels non remboursables aux opérateurs européens, l'identification, la préparation et la commercialisation des crédits carbone générés au titre de la MOC et du MDP. Ce mécanisme, doté de 10 M€, et serait opérationnel dès l'adoption de l'amendement à la directive 2003/87/CE.

En outre, la BEI instruit la possibilité de création d'un fonds fiduciaire d'investissement carbone » qui investirait dans des crédits carbone. La BEI aurait un rôle de gestionnaire du fonds et/ou d'investisseur, sur un modèle similaire au et en collaboration avec le *Prototype Carbon Fund* (PCF) de la Banque Mondiale.

Enfin la BEI a sollicité l'intérêt de l'AFD à participer à deux initiatives qu'elle souhaiterait lancer dans le cadre de la lutte contre le changement climatique :

- un fonds d'efficacité énergétique et énergie renouvelable pour les pays de la Méditerranée du sud et de l'est, sur le modèle du Fonds d'Investissement de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (FIDEME) qui existe en France,
- dans le cadre du Transaction Assistance Facility ci-dessus mentionné, un fonds de préparation de projets MDP, avec un objectif de co-financements des investissements identifiés.

c. *KfW*

La KfW n'a pas défini de stratégie générale dans le domaine des changements climatiques. Cependant, la KfW a décidé de créer un fonds carbone dans une perspective commerciale pour aider les entreprises allemandes et européennes à respecter les contraintes imposées par la directive européenne quotas. Le fonds a été lancé en juin 2004 et la KfW ambitionne de mobiliser 50 M€. La KfW a investi à hauteur de 20 % du capital mobilisé, et le Ministère de l'économie et du travail 8 M€. Le reste sera mobilisé auprès d'entreprises privées. La participation du Ministère de l'Etat au fonds assure la cohérence entre la politique du fonds et la politique nationale. Le fonds est monté dans une perspective européenne, dans le cadre de la directive liant le système d'échange de quotas européen aux mécanismes de projets MOC / MDP (linking directive).

Le fonds suit les mêmes principes que les fonds carbone gérés par la Banque mondiale (achat à terme de crédit carbone générés par un portefeuille de projets pour le compte des participants). Cependant, la sélection des projets se ferait sur appel d'offres international, à la fois dans des pays en accession à l'Union Européenne, des pays de l'Est et des pays en développement. L'équipe de gestion considère que le plus grand potentiel de projets se situe dans les pays en voie de développement (projets MDP), compte tenu des contraintes imposées par la « linking directive », à savoir que pour les pays accédant à l'Union Européenne, seuls les projets MOC approuvés avant fin 2004 seront éligibles.

Afin de bénéficier de l'expertise Banque mondiale dans le domaine de la gestion des fonds carbone, la KfW a investi 2,5 M \$ dans le fonds carbone pour le développement communautaire. Cet investissement a été fait en son nom propre, et est complètement indépendant de la politique de l'Etat allemand dans ce domaine. Les crédits carbone générés par cet investissement seront vendus sur le marché. Dans le cadre de cette collaboration, la KfW a envoyé une personne en formation pour deux ans au sein de l'équipe de la Banque mondiale, et la cellule fonds carbone KfW bénéficie de l'expertise de l'équipe carbone de la Banque mondiale. Des séminaires de formation sont organisés par la Banque mondiale pour sensibiliser les services opérationnels de la KfW aux opportunités que présente ce nouveau marché.

d. *La GTZ*

La GTZ, entreprise fédérale de coopération internationale, mène une politique Climat spécifique (dénommé CaPP : Climate Protection Program). Ce programme vise à développer des projets de réduction d'émissions (en particulier dans les domaines de l'énergie, les transports, les déchets et

l'industrie), d'adaptation et de séquestration dans les pays en voie de développement. Il s'agit aussi de promouvoir les projets MDP et de participer aux négociations internationales. Depuis septembre 2000, la GTZ a développé 30 projets dans plus de 20 pays différents, avec des collaborations avec la CCNUCC, la Banque Mondiale ou le Fond pour l'Environnement Mondial. L'Agence a aussi engagé 10.3 M€ pour soutenir la convention et développe une campagne de communication active sur ce thème.

3 Partenaires multilatéraux

a. Banque mondiale

La stratégie de la Banque mondiale en matière de changement climatique s'inscrit dans le cadre de sa stratégie environnementale approuvée en juillet 2001. Elle s'organise autour de trois axes, (i) la réduction des émissions de GES, (ii) la réduction de la vulnérabilité et l'adaptation et (iii) le renforcement des capacités.

- Réduction d'émissions de GES. Le secteur énergétique est le principal secteur visé par la Banque mondiale. La Banque appuiera les réformes institutionnelles favorables à une meilleure efficacité et à l'utilisation d'énergies renouvelables, et apportera des financements en lien avec le FEM ou le fonds prototype carbone dans ces domaines. La Banque s'appuie ici sur l'expérience acquise avec le FEM et dans le cadre des revues énergétiques des pays clients (programme ESMAP).
- Vulnérabilité et adaptation. Partant du constat que beaucoup de pays clients sont vulnérables aux effets des changements climatiques, la Banque souhaite conduire des actions de recherche développement pour (i) mieux comprendre l'impact des changements climatiques sur un pays, (ii) développer une méthode pour intégrer ces questions dans l'analyse économique d'un projet, et (iii) appuyer des initiatives pilotes. Les pays du Sud ne voulant pas emprunter pour financer les politiques d'adaptation, la Banque propose de mettre en place un *trust fund* adaptation pour financer des projets spécifiques. Cependant, aucune opération spécifique n'a été mise en œuvre jusqu'à maintenant.
- Renforcement des capacités. Les axes suivants sont privilégiés : effectuer un travail prospectif sur les projets et le marché carbone (exemple des fonds carbone gérés par la Banque), appuyer le développement de politiques nationales (réalisation d'étude nationale stratégique), et renforcer les capacités des pays membres (programme CDM-Assist pour les pays africains et formation avec le World Bank Institute).

En terme de ressources, la Banque considère que cette stratégie climat ne devrait pas mobiliser beaucoup de ressources internes⁹. En effet, le FEM sera utilisé pour le financement des réductions d'émission et des financements sur dons (*trust fund*) seront mobilisés pour l'adaptation et le renforcement des capacités. La Banque n'investit pas dans les fonds carbone, elle en assure uniquement la gestion.

La Banque mondiale s'est par ailleurs très tôt intéressée au Mécanisme de Développement Propre (MDP), au motif que (i) le MDP pouvait contribuer de manière significative au transfert de ressources financières des pays du Nord vers les pays du Sud et (ii) la réalisation de projets exemplaires éligibles au MDP pouvait contribuer à développer ce marché. La stratégie de la Banque a été d'utiliser son savoir-faire dans le financement de projets dans les pays en développement pour se voir confier la gestion de fonds dédiés au financement de projets économes en carbone, susceptibles d'être approuvés dans le cadre du MDP. La Banque se positionne donc comme gestionnaire de fonds acheteurs de crédit carbone et arrangeur des projets sous-jacents (i.e. les projets qui génèrent ces crédits carbone).

⁹ Cependant, à la Conférence internationale sur les énergies renouvelables qui s'est tenu à Bonn, la Banque mondiale, suite aux pressions importantes de la part des ONG et des pays en développement, a déclaré qu'elle doublerait la part des financements consacré à la promotion des énergies renouvelables, sans pour autant indiquer de montant précis

La Banque mondiale a aujourd'hui développé un véritable savoir-faire dans l'instruction et la structuration de projets MDP grâce à l'expérience acquise dans le cadre du fonds prototype carbone (PCF), premier fonds opérationnel en 2000 et aujourd'hui doté de 180 M \$ (six gouvernements et 17 entreprises ont contribué au PCF). D'autres fonds ont été créés depuis, soit à l'initiative d'un pays (fonds MDP Pays-Bas créé en mai 2002 et doté de 35 M€, ou fonds italien), soit à l'initiative de la Banque mondiale (fonds carbone pour le développement communautaire et Biocarbon Fund). Le principe de tous ces fonds est le même : le fonds investit dans un portefeuille de projets éligibles au MDP à travers des accords d'achat à terme de crédit carbone générés par ces projets. Les investisseurs sont rémunérés en crédit carbone au pro-rata de leur participation au fonds. La Banque mondiale, dont l'objectif initial était de démontrer l'aspect opérationnel du MDP et d'en explorer les modalités, envisage de se retirer à terme de ce marché, une fois que celui-ci aura acquis une certaine maturité.

b. Banque Asiatique de Développement

La stratégie de la BASD en matière de changement climatique s'articule autour de trois axes, (i) le renforcement des capacités des pays clients, (ii) la réduction et la séquestration des émissions de GES, et (iii) les politiques d'adaptation. Les principales actions menées à ce jour comprennent la réalisation avec l'appui financier du GEF des études pays sur le potentiel de réduction d'émissions à moindre coût, et l'instruction dans le cadre d'un programme inter-départements de projets d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables sur des subventions du Canada, des Pays-Bas et du Danemark. La Banque asiatique, toujours sur ressources du GEF a entrepris des études sectorielles et a financé des opérations de production d'électricité à partir d'énergies renouvelables et des projets d'efficacité énergétique.

Dans le domaine du mécanisme de développement propre, la BASD part du constat (i) que le marché carbone représente une opportunité pour mobiliser des financements additionnels pour des projets, que (ii) le portefeuille de projets de la BASD inclut des projets qui pourraient bénéficier du MDP, et que (iii) la BASD ne dispose pas de capacités suffisantes, à la fois humaines et financières, pour aider ses clients à préparer des projets éligibles au MDP. Dans ce cadre, la BASD a créé une facilité MDP dotée de 800.000 \$ sur son budget administratif. Cette facilité a pour objectif de :

- Apporter de l'expertise indépendante à ses clients pour monter des projets éligibles au MDP, en appui aux départements opérationnels ; cela couvre toutes les étapes d'instruction d'un projet MDP, ainsi que la préparation des contrats de vente des crédits carbone. Dans un premier temps, les projets seraient issus du portefeuille existant de la BASD.
- Appuyer les vendeurs de crédit et mettre à disposition de l'information sur l'évolution du marché carbone. En effet, ce marché est dominé par quelques acheteurs institutionnels qui lient leur appui au montage des projets à un achat des crédits générés par le projet. Il existe donc un manque de compétition sur le marché et une asymétrie de l'information entre acheteurs et vendeurs

c. L'OCDE

L'OCDE travaille à l'intégration des objectifs de politique climatique au sein de ses projets. Six cas sont à l'étude dans cette optique (Népal, Tanzanie, Bangladesh, Fiji, Uruguay et Egypte) pour lesquels l'attention est portée sur : les incertitudes des projets liées au climat et l'adaptation ; la façon dont s'articulent les objectifs de développement nationaux et d'aide internationale avec la contrainte climatique ; les incidences des changements climatiques sur les secteurs d'intervention choisis dans chaque pays. Un rapport de synthèse est en cours d'élaboration pour reprendre les leçons tirées de ces études de cas. Des lignes directrices seront définies à l'attention des donateurs sur la façon d'intégrer l'adaptation aux changements climatiques aux politiques de coopération et de développement courant 2005-2006.

ANNEXE 7 : LE MECANISME DE DEVELOPPEMENT PROPRE

La Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique et le Protocole de Kyoto spécifient que (i) les politiques relatives aux changements climatiques ne doivent ni aggraver les disparités régionales existantes ni chercher à résoudre l'ensemble des problèmes qui se posent en matière d'équité (convention cadre : articles 3.1, 4.2.a, 11.2) ; et que (ii) les politiques relatives aux changements climatiques doivent rendre compte des divers degrés de responsabilité historique quant au déclenchement du changement climatique ainsi que de la répartition asymétrique des impacts de l'effet de serre dans l'espace. Ainsi, les PED n'ont pas à s'engager, pour l'instant, sur une réduction de leurs émissions, contrairement aux pays figurant sur la liste de l'Annexe 1 de la convention. Ils bénéficient par ailleurs de mesures leur facilitant la réduction des émissions de GES, dont la plus importante est le Mécanisme de Développement Propre (art 12).

a. Le MDP : un instrument cherchant à concilier développement et développement durable¹⁰

« L'objet du MDP est d'aider les parties ne figurant pas dans l'annexe 1 à parvenir à un développement durable ainsi qu'à contribuer à l'objectif ultime de la Convention, et d'aider les Parties listées à l'annexe 1 à remplir leurs engagements chiffrés de limitation et de réduction de leurs émissions prévus à l'article 3 »¹¹. Ce mécanisme repose sur l'idée que certains pays disposent d'importantes sources de réductions d'émissions, exploitables à moindre coût, qu'ils n'auront pas besoin d'exploiter dans leur totalité. A l'inverse, d'autres pays feront face à des coûts croissants de réduction des émissions. Il apparaît efficace, d'un point de vue économique, de favoriser l'exploitation par ces derniers des marges de manœuvre des premiers. Des certificats de réduction d'émissions sont attribués à des projets réalisés entre des entités des pays industrialisés et des pays ne figurant pas dans l'Annexe 1, ces projets ayant pour but soit de réduire les émissions de GES (mise en valeur de sources d'énergie renouvelables, amélioration de l'efficacité énergétique, réduction des émissions anthropiques) soit d'augmenter les stocks de Carbone. Ainsi, les activités de boisement et reboisement seront les seules liées à « l'utilisation des terres, au changement d'affectation des terres, et à la foresterie » admises au titre du MDP pour la première période d'engagement. L'admission des autres activités de projets concernant l'utilisation des terres (gestion des terres cultivées, gestion des pâturages, etc.), le changement d'affectation des terres et de la foresterie, exécutés au titre du MDP pour les périodes d'engagement suivantes seront arrêtées ultérieurement. Les certificats seraient répartis de façon contractuelle entre le PED et le promoteur du projet.

Sur le papier, cet article du protocole, à la dénomination symbolique, affiche l'objectif de réconcilier les objectifs du Nord et ceux du Sud, puisque les activités exécutées conjointement devraient être compatibles avec les priorités et stratégies de développement nationales, et contribuer, en conséquence, au développement des pays du Sud.

Dans les faits, le contenu effectif des MDP reposera sur la capacité des pays d'accueil à exercer leur souveraineté dans l'application du mécanisme. Il est effectivement écrit que « c'est le pays d'accueil du Sud qui devra confirmer si une activité de projet exécutée au titre du MDP contribue ou non à l'instauration d'un développement durable ». Des autorités de régulations devront veiller à ce que les activités mises en œuvre dans le cadre du MDP contribuent à la réduction des émissions de gaz à effets de serre, mais également au développement des pays d'accueil. Parce que cette validation est complexe, à la fois politiquement (l'appréciation de l'impact économique devrait relever in fine de la souveraineté des pays d'accueil) et techniquement (car elle repose sur la traduction sous forme quantifiable et vérifiable des objectifs de développement), il est important que les pays en développement prennent part aux négociations et jouent, en amont, un rôle majeur dans le processus

¹⁰ Là encore, le contenu de cette annexe est largement extraite des travaux de Sarah MARNIESSE et Ewa FILIPIAK publiés dans « Lutte contre l'effet de serre / Enjeux et débats » ; publication AFD -- Notes et documents numéro 3.

¹¹ Protocole de Kyoto, Art.12

de définition des orientations et des modalités du MDP, de manière à en maîtriser, en aval, les implications environnementales et économiques, demande qui s'annonce difficile.

b. Pour l'heure, ce mécanisme reste très critiqué

En premier lieu, le MDP, à l'instar des autres mécanismes de flexibilité, pourrait être perçu par les pays du Nord comme un mécanisme qui les exonère de mesures plus structurelles et inscrites dans le long terme, d'autant plus que la « suppléantarité », c'est à dire le volume pour lequel on peut recourir aux mécanismes en compléments des actions nationales, n'est pas résolue (aucun seuil quantitatif n'a été retenu). Dans le même ordre d'idée, le risque est grand que les investisseurs cherchent à maximiser le volume des réductions d'émissions dans le court terme, pour bénéficier en retour du maximum de crédits d'émission utilisables, sans se préoccuper de l'impact durable du projet sur les réductions d'émissions futures. Cette stratégie n'est pas nécessairement la plus efficace sur le long terme. Ajoutons que ce mécanisme devrait inciter les entrepreneurs du Nord à délocaliser des industries, ce qui pourrait être préjudiciable pour les économies développées. Enfin, on peut craindre que le choix des zones d'implantation des projets MDP se fasse, comme on commence à l'observer, sur la base de considérations autres que « développementalistes » (rentabilité garantie, stabilité politique, capital humain, etc.), privilégiant par exemple des plantations d'eucalyptus au Chili ou en Inde à des projets de reforestation dans les zones sahéliennes.

Par ailleurs, l'évaluation du volume des réductions d'émission continue de poser problème, alors même qu'il n'existe aucun moyen d'empêcher les partenaires de s'entendre pour surestimer les réductions entraînées par le projet.

Les discussions sur l'« éligibilité » des projets au mécanisme soulèvent également de nombreuses questions méthodologiques et des enjeux importants : les projets énergétiques et les projets de boisement¹² peuvent être éligibles au MDP sous réserve qu'ils respectent certaines règles à définir, et que leur volume total ne dépasse pas 1% des émissions de l'année de référence des pays qui ont des engagements. Pour être éligible, un projet doit être additionnel. Dans l'exemple d'un projet « puits de carbone », la séquestration de carbone doit s'ajouter à celles qui auraient eu lieu dans un scénario de référence sans projet – ainsi il faut prouver que le projet n'aurait pas existé sans le MDP... On le voit, les marges d'interprétations sont larges ! Par ailleurs, les projets d'évitement de déforestation dans les aires protégées et les cultures pérennes sont exclus du MDP, ce que peuvent déplorer nombre de pays en développement, qui auraient tiré bénéfice d'investissements dans ces domaines, en particulier dans les cultures pérennes.

Au-delà des questionnements génériques, et partant du fait que l'idée du MDP est extrêmement intéressante, sa mise en œuvre n'en soulève aujourd'hui pas moins quelques dysfonctionnements majeurs qui, s'ils ne sont pas levés rapidement, pourraient réellement mettre en péril ce mécanisme. Des contraintes opérationnelles extrêmement lourdes bloquent en effet aujourd'hui la croissance du marché : la procédure de validation d'un projet au titre du MDP est en effet extrêmement contraignante. Ceci s'explique bien entendu par la volonté de ne pas créer une monnaie (les crédits carbone) à la légère. A titre d'illustration, d'après Point Carbone, entreprise leader d'analyse de ce marché, au 31 mai 2005 : 1551 projets MDP et MOC (Mise en Œuvre conjointe – similaire au MDP dans les économies en transition d'Europe de l'Est) sont pré-identifiés ; 399 sont à un stade avancé de conception ; 131 ont été présentés au Comité Exécutif du MDP ; 7 ont été enregistrés (dont 85% des réductions d'émissions correspondantes sont issues de projets HFC à la pertinence controversée) ; et aucun crédit carbone n'a été certifié. Par ailleurs, les méthodologies de comptabilisation des émissions évitées extrêmement complexes à arrêter, en particulier pour les activités d'utilisation des terres et de foresterie (6 méthodologies soumises à validation depuis novembre 2004 et aucune acceptée à ce jour), ce qui ralentit d'autant plus la croissance du marché carbone. Ce point est d'autant plus problématique que les activités d'utilisation des terres et de foresterie sont celles à l'impact potentiel le

¹² « conversion anthropique directe de terres non forestières en terres forestières par plantation, ensemencement et/ou promotion par l'homme d'un ensemencement naturel »: seuls les boisements, déboisements et reboisements depuis 1990, et de plus d'un ha sont à prendre en compte.

plus important sur la réduction de la pauvreté et le maintien de services environnementaux et représentent le seul véritable potentiel en Afrique. Les règles actuelles de fonctionnement rendent par ailleurs difficile l'intégration au MDP de secteurs aux contours moins nets et pourtant fortement émetteurs tels que le transport.

c. L'état du marché en 2005¹³

Une étude réalisée par le FFEM en 2001 sur l'attractivité des projets MDP pour les entrepreneurs français a conduit à distinguer des impacts différents suivant les secteurs :

- Les projets *Biogaz* de captage de méthane, hautement rentables, puisque les crédits carbone générés peuvent représenter plus de 100% des investissements.
- Les projets d'économie d'énergie et de production d'électricité dans des centrales de taille moyenne seraient fortement encouragés par les plus-values en crédit-carbone (excepté l'électrification rurale décentralisée photovoltaïque ou éolienne, trop coûteuse)
- Les projets d'infrastructure de transport (type métro) ne profiteraient pas suffisamment d'un effet crédit carbone, au vu des investissements réalisés, pour que leur économie soit modifiée par le mécanisme MDP.

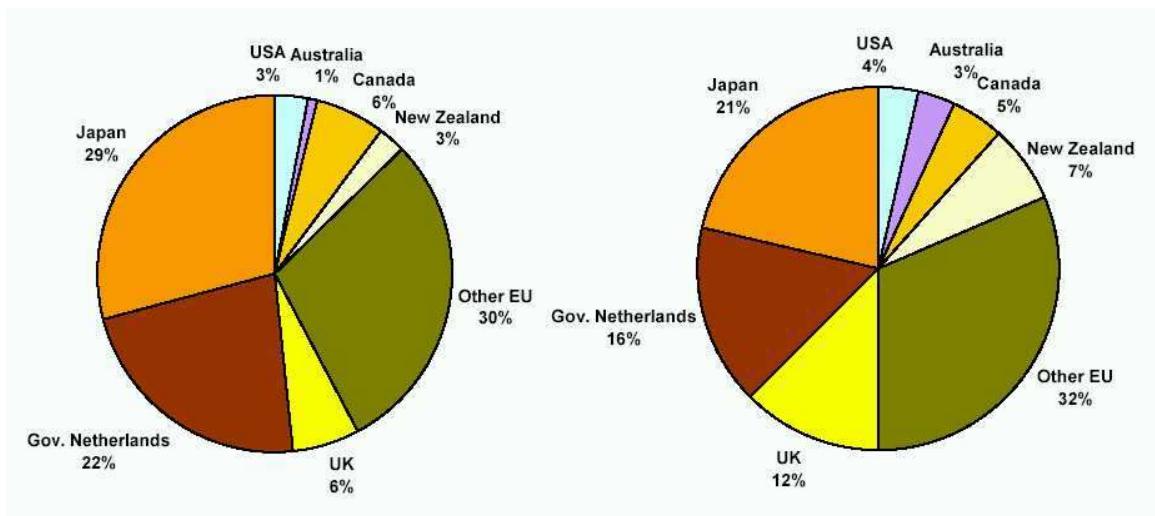
Cette étude anticipant un prix de la tonne de carbone de 20€ prévoit donc un marché potentiel important pour les monteurs de projet. Ces éléments se retrouvent dans l'état actuel du marché carbone décrit ci-après.

A partir de 1999, à la suite de la création par la Banque Mondiale du Prototype Carbon Fund, les fonds publics se sont multipliés jusqu'à atteindre aujourd'hui un montant total de plus de 2 milliards de dollars. Certains fonds gouvernementaux restent destinés à encourager les économies nationales du carbone mais les fonds multilatéraux gardent un poids important, sous l'impulsion de la Banque Mondiale qui gère sept d'entre eux. Les investisseurs privés restent encore en retrait, malgré la forte dynamique anticipée sur le marché du carbone. En cinq ans, on a assisté à une véritable explosion des capacités de financement, multipliées par dix. La France, de son côté, a annoncé en février 2005 la création d'un Fond Français Carbone doté de 50 millions d'euros. Les trois diagrammes de la page suivante présentent pour deux périodes successives (janvier 2003 - décembre 2004 ; janvier 2004 - avril 2005) : (i) les acheteurs publics et privés, par nationalité, de crédits carbone issus des mécanismes de projets, (ii) les vendeurs, par nationalité, de ces crédits, et (iii) la répartition par catégorie technologique de ces projets.

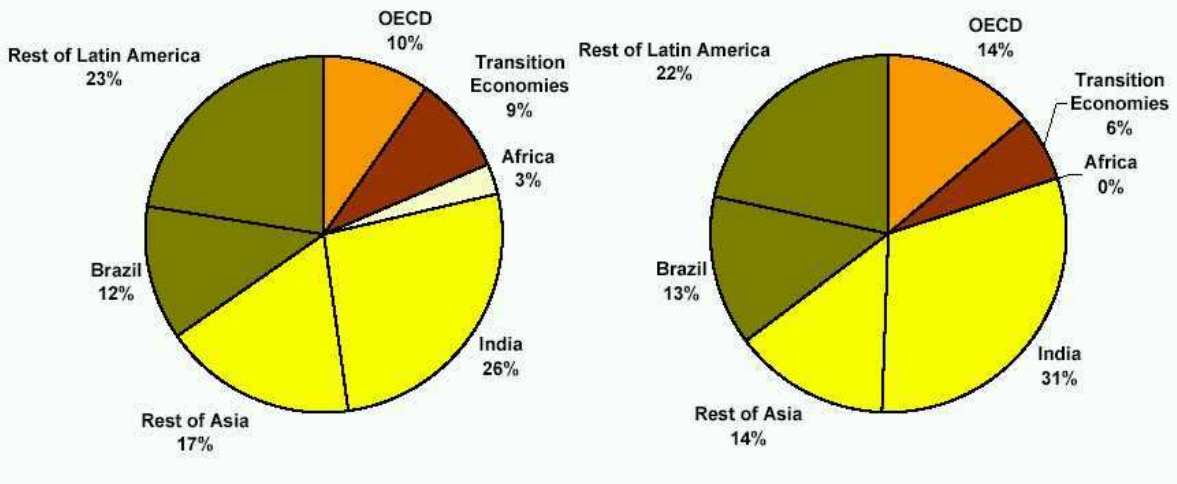
¹³ Les diagrammes repris ici sont issus du rapport « State and Trend of the Carbon Market 2005 » conjointement rédigé par l'International Emissions Trading Association et la Banque mondiale

Janvier 2003 – Décembre 2004

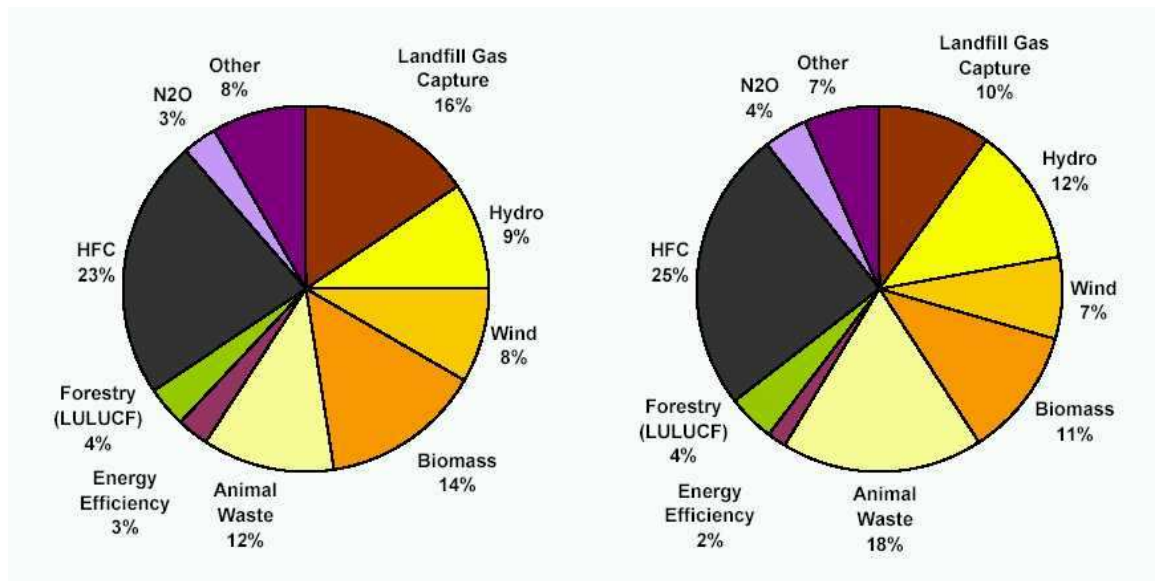
Janvier 2004 – Avril 2005



Acheteurs de crédits carbone



Vendeurs de crédits carbone : localisation des projets de réduction d'émission



Répartition des technologies employées dans les projets de réduction d'émission

d. Un exemple de montage MDP par l'AFD : DURBAN Waste Management

Un prêt de 6 millions d'euros a été octroyé fin 2004 à la municipalité d'eThekwini pour le financement d'un projet de récupération et de valorisation de gaz des décharges. Le projet a pour objectif de valoriser les émissions de méthane des décharges de la municipalité pour la production d'électricité.

La municipalité de Durban représente une population de 3 millions de personnes et 2.500 tonnes de déchets mis en décharge par jour. La municipalité gère trois décharges en utilisant des techniques modernes de compactage, de récupération des eaux de drainage, et de réhabilitation des décharges fermées. Cependant, la législation sud-africaine ne prévoit pas d'obligation de système de récupération des émissions de méthane, et la municipalité a décidé d'investir dans des équipements permettant la collecte du méthane et sa valorisation pour la production d'électricité, qui sera vendue à la municipalité. Le montant total des investissements se décompose comme suit : puits de captage 4 M€ ; générateurs électriques 3 M€ ; raccordement au réseau 0,3 M€. 80% de ce montant (soit 6 M€) est financé par l'AFD, le reste étant à la charge de la municipalité.

Le projet a été instruit avec l'appui de la Banque mondiale au titre du mécanisme de développement propre. Cela permet de valoriser financièrement la réduction d'émission de gaz à effet de serre (ici le méthane) permise par le projet sous forme de certificat de réduction d'émission. Le prix de l'électricité étant très bas en Afrique du Sud, le projet est rentabilisé par la vente de ces certificats au prototype carbone fund géré par la Banque mondiale : achat ferme à 3,75 USD / teCO₂ de 3,8 M teCO₂ sur un potentiel de 7 M teCO₂.

Ce projet est innovant à plus d'un titre : il s'agit du premier prêt à une municipalité dans les Etats Etrangers, et ce prêt est sécurisé par la vente des crédits carbone générés par le projet. Il permet à l'AFD de se familiariser avec le fonctionnement des municipalités en Afrique du Sud et avec les nouveaux financements mobilisables dans le cadre de la lutte contre l'effet de serre.

ANNEXE 8 : LISTE DES ACCORDS BILATERAUX MDP/MOC SIGNÉS PAR LA FRANCE

Accords MDP signés :

1. Colombie : 14 mai 2003
2. Maroc : 25 juillet 2003
3. Chili : 9 décembre 2003
4. Argentine : 15 avril 2004
5. Chine : 9 octobre 2004
6. Mexique : 22 octobre 2004
7. Uruguay : 5 avril 2005
8. Brésil : 15 juillet 2005

Accords MOC signés :

9. Roumanie : 28 septembre 2004

Accords en cours de négociation :

- Lituanie
- Russie
- Afrique du Sud
- Bulgarie
- Inde
- Bénin
- Nouvelle-Zélande

Accords en réflexion:

- Corée du Sud
- Ukraine
- Algérie

ANNEXE 9 : OUTILS FRANÇAIS DE FINANCEMENT DES ACTIVITES INTERNATIONALES « CLIMAT »

Source : DGTPE

Outils	Accords bilatéraux de promotion des projets Kyoto	Appui aux pays hôtes <ul style="list-style-type: none"> • Capacity building • Coopération technique institutionnelle 	Aide au montage de projets <ul style="list-style-type: none"> • De l'identification à la faisabilité 	Aide au financement de projets <ul style="list-style-type: none"> • APD : permet d'assurer le financement des investissements générant les URCE¹⁴ • URCE : permet d'améliorer les équilibres d'exploitation
Zones géographiques				
Pays en Développement Problématique changement climatique et crédits carbone : <ul style="list-style-type: none"> • <i>Insérer les pays en développement dans le MDP</i> • <i>Développement rural et communautaire</i> • <i>Favoriser la réalisation d'investissements dans des pays à risque</i> 	MIES/DGTPE/MAE: Accord en négociation : <ul style="list-style-type: none"> • Benin 	Assistance aux pays hôtes : <ul style="list-style-type: none"> • DGCID/SCACs (outils ?) • FSP DGCID (Sénégal+voisins) : AFD/FFEM/CEFEB: CDM Assist Africa <ul style="list-style-type: none"> • Appui mise en route AND • Appui mise en place environnement privé montage de projets Appui ADEME : <ul style="list-style-type: none"> • sensibilisation, formation Autres opérateurs <ul style="list-style-type: none"> • Appui IEPF (pays francophones) 	FFEM : <ul style="list-style-type: none"> • études du projet • intervient sur la partie incrémentale • montants typiques 50-100 kEUR FFEM/FAAEC : <ul style="list-style-type: none"> • appui au montage de projet MDP • co-financement et dans le cadre de partenariat • montant typique env 50 kEUR ADEME : <ul style="list-style-type: none"> • sensibilisation des entreprises • identification, évaluation, promotion de projets • opérations pilotes 	AFD : <ul style="list-style-type: none"> • financement de projets générateurs d'URCE • prise en charge montage projet Proparco : <ul style="list-style-type: none"> • financement d'investissements à risques Coface : <ul style="list-style-type: none"> • couverture de risques FFEM <ul style="list-style-type: none"> • en cofinancement de projet • montant typique entre 500 000 et 2 millions d'euros Fonds d'achat d'URCE ??

¹⁴ Le Comité sur l'Aide au Développement de l'OCDE est en train d'examiner les règles de comptabilisation de l'APD dans le cas de son utilisation pour financer un projet MDP. Les discussions actuelles indiqueraient que, si il y a utilisation de finances publiques pour financer un projet MDP/MOC et si l'Etat dont sont issus ces financements se voit octroyer les CC générés par ce projet sans dépense additionnelle, alors la valeur des CC en question serait comptabilisée en négatif dans le total de l'APD du pays. Une comptabilisation en APD de finances publiques utilisées pour l'achat de CC devrait par ailleurs être interdite.

Outils	Accords	Appui aux pays hôtes	Aide au montage de projets	Aide au financement de projets
Zones géographiques Pays Emergents champ AFD (Asie Sud et Méditerranée, Afr du sud) Problématique changement climatique et crédits carbone : <ul style="list-style-type: none"> • <i>Accompagner les savoir-faire et technologies françaises dans les pays émergents</i> • Développement urbain (énergie, déchets...) • <i>Favoriser la réalisation d'investissements dans des pays à risque</i> 	DGTPE/MIES/MAE Accord existant : <ul style="list-style-type: none"> • Maroc • Chine Accord en préparation : <ul style="list-style-type: none"> • Inde Accord en réflexion : <ul style="list-style-type: none"> • Afrique du Sud 	Coopération institutionnelle <ul style="list-style-type: none"> • Outil à mettre en place : Financement FAAEC ? Appui ADEME : <ul style="list-style-type: none"> • sensibilisation, formation Autres opérateurs <ul style="list-style-type: none"> • Appui IEPF (pays francophones) 	FASEP Etudes : <ul style="list-style-type: none"> • études de faisabilité • études pas autrement financées • pour des projets portés par des partenaires industriels et financiers • montant typique : 500 kEUR FFEM : <ul style="list-style-type: none"> • études du projet • intervient sur la partie incrémentale • montants typiques 50-100 kEUR FFEM/FAAEC : <ul style="list-style-type: none"> • appui au montage de projet MDP • co-financement et dans le cadre de partenariat • montant typique env 50 kEUR ADEME : <ul style="list-style-type: none"> • sensibilisation des entreprises • identification, évaluation, promotion de projets • opérations pilotes 	AFD : <ul style="list-style-type: none"> • financement de projets générateurs d'URCE • prise en charge montage projet Proparco : <ul style="list-style-type: none"> • financement d'investissements à risques Coface : <ul style="list-style-type: none"> • couverture de risques Réserve Pays Emergents : <ul style="list-style-type: none"> • financement de projets générateurs d'URCE (seul Maroc éligible en 2004) FFEM <ul style="list-style-type: none"> • en cofinancement de projet • montant typique entre 500 000 et 2 millions d'euros Fonds d'achat d'URCE ??
Pays Emergents hors champ AFD Problématique changement climatique et crédits carbone : <ul style="list-style-type: none"> • <i>Accompagner les savoir-faire et technologies françaises dans les pays émergents</i> • Développement urbain (énergie, déchets...) • <i>Favoriser la réalisation d'investissements dans des pays à risque</i> 	DGTPE/MIES/MAE Accords existants : <ul style="list-style-type: none"> • Chili • Colombie • Argentine • Uruguay • Mexique Accord en négociation : <ul style="list-style-type: none"> • Brésil 	Coopération institutionnelle <ul style="list-style-type: none"> • Outil à mettre en place : Financement FAAEC ? 	FASEP Etudes : <ul style="list-style-type: none"> • études de faisabilité • études pas autrement financées • pour des projets portés par des partenaires industriels et financiers • montant typique : 500 kEUR FFEM : <ul style="list-style-type: none"> • études du projet • intervient sur la partie incrémentale • montants typiques 50-100 kEUR FFEM/FAAEC : <ul style="list-style-type: none"> • appui au montage de projet MDP • co-financement et dans le cadre de partenariat • montant typique env 50 kEUR 	Réserve Pays Emergents : <ul style="list-style-type: none"> • financement de projets générateurs d'URCE (seules Chine et Colombie éligibles en 2004) Coface : <ul style="list-style-type: none"> • couverture de risques FFEM <ul style="list-style-type: none"> • en cofinancement de projet • montant typique entre 500 000 et 2 millions d'euros Fonds d'achat d'URCE ??

Outils	Accords bilatéraux de promotion des projets Kyoto	Appui aux pays hôtes <ul style="list-style-type: none"> Capacity building Coopération technique institutionnelle 	Aide au montage de projets <ul style="list-style-type: none"> De l'identification à la faisabilité 	Aide au financement de projets <ul style="list-style-type: none"> APD : permet d'assurer le financement des investissements générant les URCE¹⁵ URCE : permet d'améliorer les équilibres d'exploitation
Zones géographiques				
Russie Ukraine Biélorussie Problématique changement climatique et crédits carbone : <ul style="list-style-type: none"> Accompagner les savoir-faire et technologies françaises dans les pays émergents Développement urbain (énergie, déchets...) Favoriser la réalisation d'investissements dans des pays à risque 	MIES/DGTPE/MAE Accord en négociation : <ul style="list-style-type: none"> Russie 	Coopération institutionnelle <ul style="list-style-type: none"> Outil à mettre en place : Financement FAAEC ? MEDD : Contribution au CF Assist <ul style="list-style-type: none"> assistance à la Russie et la Roumanie veille plus globale pour une mobilisation de l'expertise française sur d'autres pays ; Fonds TACIS EU (BCEOM/ADEME/ADETEF) : <ul style="list-style-type: none"> Appel à projet en cours (consortium BCEOM... en lisse, avec d'autres) Appui institutionnel Russie pour mise en conformité MOC Voie 1 	FASEP Etudes : <ul style="list-style-type: none"> études de faisabilité études pas autrement financées pour des projets portés par des partenaires industriels et financiers montant typique : 500 kEUR FFEM : <ul style="list-style-type: none"> études du projet 3 projets max intervient sur la partie incrémentale montants typiques 50-100 kEUR FFEM/FAAEC : <ul style="list-style-type: none"> appui au montage de projet MDP co-financement et dans le cadre de partenariat montant typique env 50 kEUR 	Coface : <ul style="list-style-type: none"> couverture de risques FFEM <ul style="list-style-type: none"> en cofinancement de projet 3 projets max montant typique entre 500 000 et 2 millions d'euros Fonds d'achat d'URCE ??
Autres PECO Problématique changement climatique et crédits carbone : <ul style="list-style-type: none"> Accompagner les savoir-faire et technologies françaises dans les pays émergents Développement urbain (énergie, déchets...) Favoriser la réalisation d'investissements dans des pays à risque 	DGTPE/MIES/MAE Accord existant : <ul style="list-style-type: none"> Roumanie Accord en négociation : <ul style="list-style-type: none"> Lituanie 	Coopération institutionnelle <ul style="list-style-type: none"> Outil à mettre en place : Financement FAAEC ? MEDD : Contribution au CF Assist <ul style="list-style-type: none"> assistance à la Russie et la Roumanie veille plus globale pour une mobilisation de l'expertise française sur d'autres pays ; 	FASEP Etudes : <ul style="list-style-type: none"> études de faisabilité études pas autrement financées pour des projets portés par des partenaires industriels et financiers montant typique : 500 kEUR 	Coface : <ul style="list-style-type: none"> couverture de risques Fonds d'achat d'URCE ??

¹⁵ Le Comité sur l'Aide au Développement de l'OCDE est en train d'examiner les règles de comptabilisation de l'APD dans le cas de son utilisation pour financer un projet MDP. Les discussions actuelles indiqueraient que, si il y a utilisation de finances publiques pour financer un projet MDP/MOC et si l'Etat dont sont issus ces financements se voit octroyer les CC générés par ce projet sans dépense additionnelle, alors la valeur des CC en question serait comptabilisée en négatif dans le total de l'APD du pays. Une comptabilisation en APD de finances publiques utilisées pour l'achat de CC devrait par ailleurs être interdite.